
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 novembre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Angela Gentile, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à M. Jean Lapointe qui est décédé le 18 novembre dernier. M. Lapointe était auteur-compositeur-interprète, chansonnier, imitateur, humoriste et acteur. M. Jean Lapointe fut une figure intégrale de la culture québécoise dont la carrière internationale a pris son essor ici-même à Montréal, notamment avec le duo légendaire « Les Jérolas » qu'il formait avec son ami Jérôme Lemay. Engagé socialement et politiquement, cet ancien sénateur avait également fondé en 1982 la Maison Jean Lapointe à Montréal, qui vient en aide aux personnes luttant contre les dépendances. La présidente du conseil offre toutes ses sympathies à la famille et aux proches de M. Jean Lapointe.

La présidente du conseil demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et rappelle les mesures sanitaires en vigueur au conseil municipal qui ont été envoyées par courriel.

Puis, au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil souligne les événements suivants :

- 5 au 11 novembre : Semaine des vétérans
- 11 novembre : Jour du souvenir
- 7 au 13 novembre : Semaine québécoise des rencontres interculturelles
- 16 novembre : Journée internationale de la tolérance
- 20 novembre : Journée mondiale de l'enfance
- 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de novembre à savoir :

- 5 novembre : Chantal Rossi
- 6 novembre : Giovanni Rapanà
- 22 novembre : Julien Hénault-Ratelle
- 26 novembre : Abdelhaq Sari
- 30 novembre : Stephanie Valenzuela

Enfin, la présidente du conseil souligne l'implication des bénévoles et des donateurs-trices de la 49^e campagne Centraide qui ont contribué au succès de l'édition de cette année. Elle indique que Mme Nancy Blanchet et elle-même tenaient tout particulièrement à remercier les élus-es membres du comité Centraide, à savoir Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pautzé et M. Michel Bissonnet.

La présidente du conseil remercie les membres du conseil de leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 08, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Quel est le plan de l'Administration pour accélérer la décontamination de l'Est de Montréal? / Reformule sa question en précisant les montants alloués de l'ordre de 100 millions \$ maintenant et de 100 millions \$ à venir
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Comment inciter les personnes à prendre le transport en commun dans un contexte où le taux de ponctualité des autobus est à 76 %? / Est-ce qu'il y aura une amélioration du taux de ponctualité d'ici la fin de l'année 2022?
M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (M. Jérôme Normand)	Est-ce que l'Administration va offrir des alternatives aux personnes âgées touchées par la fermeture du Club de Bocce l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic–Cartierville? / Commentaires sur la réponse reçue
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Aimerait des justifications sur la position de l'Administration concernant le projet de logements sociaux et abordables, près du métro Frontenac, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Combien d'unités de logements abordables promis par l'Administration sont actuellement en chantier?

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Est-ce que l'Administration a prévu des lits supplémentaires pour les personnes en situation d'itinérance avant l'hiver? / Reformule sa question en citant la <i>Charte montréalaise des droits et responsabilités</i>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Combien d'autres règlements d'emprunt seront soumis aux instances pour financer les travaux au centre de transport Bellechasse de la Société de transport de Montréal? / Est-ce qu'il y aura d'autres imprévus dans ce projet?

À 13 h 38

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Alba Zuniga-Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Dans le dossier du stationnement réservé aux cyclistes, aimerait connaître la position de l'Administration sur la délation / Commentaires sur la réponse reçue et présentation de solutions

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, qui soulève une question de privilège concernant des allusions de la conseillère Alba Zuniga Ramos qui a fait des comparaisons en citant l'Administration et des états dictatoriaux. Mme Zuniga Ramos précise qu'il n'y a pas de comparaisons à cet effet dans ses propos. La présidente du conseil clôt le débat en invitant les membres à faire preuve de prudence dans leurs interventions.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	En lien avec une annonce récente concernant le retrait de financement du gouvernement fédéral, quel serait l'impact sur le budget et le PDI de la Ville et plus précisément, quels seraient les projets d'infrastructures touchés? / Reformule sa question
-----------------	------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 51.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 1266

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 novembre 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant les points 5.06 et 15.04.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 1267

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 24 octobre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 novembre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2022

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement ».

- 5.01 Résolution CA22 10 280 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord – Motion demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements
- 5.02 Résolution CA22 16 0406 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Motion du Maire Laurent Desbois demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements
- 5.03 Résolution CA22 16 0407 du conseil d'arrondissement d'Outremont - Motion du Maire Laurent Desbois demandant un ajustement de la dotation afin de desservir adéquatement le Nouvel Outremont
- 5.04 Résolution CA22 13 0263 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard - Motion demandant une meilleure autonomie financière des arrondissements
- 5.05 Résolution CA22 29 0315 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Motion - Meilleure autonomie financière des arrondissements
- 5.06 Ajout - Résolution CA22 08 0513 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent - Résolution demandant à la Ville de Montréal une meilleure autonomie financière pour l'arrondissement de Saint-Laurent

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

- 6.01 Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à M. Alan DeSousa concernant le point 7.08 du conseil municipal du 24 octobre 2022

Par M. Alex Norris (en l'absence de Mme Émilie Thuillier)

- 6.02 Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (20.20) du conseil municipal du 24 octobre 2022

Par M. Alex Norris (en l'absence de Mme Émilie Thuillier)

- 6.03 Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (20.28) du conseil municipal du 24 octobre 2022

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022
- 7.02 Déclarations d'intérêts pécuniaires
(La liste des déclarations pécuniaires est annexée au procès-verbal.)

CM22 1268

Dépôt du document intitulé « Montréal : territoire de la biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Montréal: territoire de biodiversité par la protection des pollinisateurs 2022-2027 » et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1229764001

CM22 1269

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le Quartier chinois - Projet de règlement P-04-047-235

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM portant sur le Quartier chinois – Projet de règlement P-04-047-235), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, prend la parole et soulève une question de règlement. Il déclare que la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, est hors sujet en ce qui concerne son intervention. Il indique que le point à l'ordre du jour touche le Quartier chinois tandis que Mme Zuniga Ramos traitait d'un projet autre qui n'est pas en lien avec le Quartier chinois.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à la leader adjointe de l'opposition officielle d'axer son intervention sur le point à l'étude et clôt le débat.

07.04 1221079009

CM22 1270

Dépôt du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et de la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la Reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1222937003

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

11.01 Dépôt d'une pétition de Debbie Scabilis contre la taxe neige par Mme Alba Zuniga Ramos

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 1271

Déclaration pour la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles

Attendu que le 6 décembre 1989, il y a 33 ans, 14 jeunes femmes de l'École polytechnique de Montréal ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes;

Attendu que cet événement ne doit jamais être oublié afin que plus jamais une telle tragédie ne se produise à Montréal ou ailleurs;

Attendu que la Ville de Montréal, à la suggestion de deux chercheuses du Réseau québécois en études féministes, Mélissa Blais et Diane Lamoureux, a accepté, en 2019, de modifier le panneau identifiant la place du 6-Décembre-1989 afin qu'il stipule que les 14 femmes assassinées l'ont été lors d'un attentat antiféministe;

Attendu que Montréal a désigné, en 2009, la journée du 6 décembre comme étant la Journée montréalaise de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et aux filles;

Attendu que le Parlement du Canada a déclaré, en 1991, le 6 décembre, Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes;

Attendu que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des principes fondamentaux du droit dans notre société et que ce droit est enchâssé dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*;

Attendu que la Ville de Montréal s'est proclamée, en 2016, Municipalité alliée contre la violence conjugale en soutien à la campagne de sensibilisation du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale;

Attendu que la Ville de Montréal a adhéré au réseau Des villes sûres et des espaces publics sûrs d'ONU Femmes, en 2019, et qu'elle entend prévenir, de concert avec ses partenaires, toutes formes de violences faites aux femmes et aux filles dans les lieux publics;

Attendu que 14 femmes ont été victimes de féminicides au Québec depuis le début de l'année 2022 et qu'en 2021, le Québec a enregistré 26 féminicides, le plus haut total depuis 2008;

Attendu que les violences faites aux femmes ont des conséquences graves chez les victimes et que notre société doit impérativement continuer d'agir collectivement pour les contrer;

Attendu que la prévention constitue l'un des piliers de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles;

Attendu que certains groupes de la population montréalaise vivent des réalités qui les rendent plus vulnérables aux violences sexuelles et sexistes et que la Ville de Montréal a adopté une approche ADS+ lui permettant de porter une attention spécifique au vécu des femmes marginalisées;

Attendu que la Ville de Montréal s'est unie, en 2021, à Centraide du Grand Montréal et à la Fondation du Grand Montréal afin d'appuyer le déploiement de cellules de crise en prévention des homicides en contexte conjugal et intrafamilial à Montréal, une initiative portée par la Table de concertation en violence conjugale de Montréal;

Attendu que le SPVM a mis en place une section spécialisée en violence conjugale au sein de son service, qui accompagne les victimes dans leurs démarches, et que la mise en place de cette équipe vise à prévenir les féminicides, notamment en contexte conjugal, à offrir un accompagnement mieux adapté aux victimes et à permettre une surveillance accrue des contrevenants;

Attendu que le développement de logements sociaux et abordables est une clé importante pour soutenir les femmes victimes de violence conjugale et les sortir de leurs milieux violents, et que la Ville de Montréal a fait de ce dossier une grande priorité;

Attendu que la Ville de Montréal est engagée à mener des actions de sensibilisation et d'éducation contre le harcèlement de rue et qu'elle entend développer des outils permettant de former des « témoins actifs » pouvant réagir face aux comportements inacceptables dans tous les espaces publics;

Attendu que la campagne annuelle 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes se tiendra du 25 novembre au 6 décembre, autour de la thématique « Transformer pour guérir, guérir pour transformer : Déracinons les violences », et qu'elle constitue une occasion de réfléchir collectivement au phénomène des violences faites aux femmes et de discuter de solutions concrètes pour enrayer ce fléau;

Attendu que le Conseil municipal de Montréal s'est prononcé à l'unanimité à trois reprises, en 2018, 2019, et plus récemment en octobre 2020, réitérant l'urgence de légiférer à l'échelle nationale pour interdire, au Canada, la possession privée des armes de poing et des armes d'assaut, le type d'arme utilisé lors de l'attentat antiféministe de Polytechnique, et que la mairesse de Montréal réitère cette demande à l'endroit du gouvernement du Canada régulièrement;

Attendu que la Ville de Montréal continue de soutenir les efforts du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), notamment dans sa lutte contre la violence armée;

Attendu que Montréal assume un rôle de leadership en ce qui a trait à l'élimination de la violence faite par les armes à feu sur son territoire et partout au pays;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Alia Hassan-Cournol
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté

Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- invite toutes les Montréalaises et tous les Montréalais à se recueillir, le 6 décembre, en mémoire des 14 femmes assassinées dans l'attentat antiféministe de Polytechnique;
- 2- invite les Montréalaises et Montréalais à participer aux actions organisées dans le cadre des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes;
- 3- condamne avec force toutes formes de violence à l'égard des femmes et des filles, qui constituent une violation des droits fondamentaux, et qu'elle invite la population à dénoncer ces violences;
- 4- continue de faire pression auprès du gouvernement du Canada afin que les armes de poing soient interdites partout au pays et que la sécurité à la frontière soit renforcée;
- 5- continue à agir pour l'égalité entre les hommes et les femmes, et qu'elle s'engage, par des actions concrètes, à prévenir toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes en portant une attention aux jeunes, aux femmes autochtones et racisées, aux aînées, aux communautés LGBTQ2+, aux femmes en situation de handicap et à celles en situation d'itinérance;
- 6- poursuive son soutien aux groupes communautaires voués à la défense des droits de femmes et aux filles.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal débute en se remémorant la journée du 6 décembre 1989, journée où une tuerie a eu lieu à Polytechnique Montréal faisant 14 morts, toutes des femmes. Elle nomme par la suite le nom de chacune d'elles : Geneviève Bergeron, Hélène Colgan, Nathalie Croteau, Barbara Daigneault, Anne-Marie Edward, Maud Haviernick, Barbara Klucznik-Widajewicz, Maryse Laganière, Maryse Leclair, Anne-Marie Lemay, Sonia Pelletier, Michèle Richard, Annie St-Arneault et Annie Turcotte. Mme Plante déclare que ces noms ne sont pas oubliés et qu'il est primordial de les rappeler à chaque année parce que leur mort a marqué à jamais les esprits et l'histoire montréalaise.

Mme Valérie Plante déclare notamment que c'est difficile cette année compte tenu de ce qui se passe concernant la question des droits des femmes et des filles. Elle mentionne des données en ce qui concerne les violences physiques ou sexuelles faites envers les filles et les femmes au Canada et à travers le monde. Elle rappelle le nombre de féminicides et le mouvement « #MeToo » qui suscitent plusieurs problématiques quant à la suite des choses. Elle insiste sur le fait que la violence faite aux filles et aux femmes demeure encore trop banalisée chez certaines personnes. La mairesse de Montréal croit que des ressources seraient de mise pour aider les personnes aux prises avec un problème de santé mentale et que le système de justice devra développer un ou des moyens afin d'aider les victimes.

Mme Plante termine en invitant les membres du conseil à soutenir la Déclaration; elle souhaite également que tous et toutes puissent aider les victimes avec davantage de douceur et que cette douceur se propage dans la société en la faisant avancer afin que plus jamais un tel drame ne se reproduise.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem, d'emblée, ajoute son nom comme appuieur à la Déclaration. Il fait mention de plusieurs dates qui sont reliées à cette Déclaration dont celle des 12 jours d'action pour l'élimination des violences faites aux femmes qui débute le 25 novembre et prend fin le 6 décembre, coïncidant avec la date marquante de ce souvenir accablant qu'est l'événement de Polytechnique Montréal.

Le chef de l'opposition officielle déclare notamment que nous avons le devoir de mémoire pour pouvoir poser des actes concrets et que l'émotion produite par cette tragédie doit se transformer en action. M. Salem remercie le gouvernement du Québec sur certaines actions posées pour mettre de l'avant des solutions pour contrer la violence conjugale et félicite aussi la conseillère Christine Black qui a déjà déposé et adopté un plan local d'action en violence conjugale. Il salue ces gestes et actions qui mettent de l'avant des solutions contre la violence faite aux femmes.

M. Aref Salem indique penser également aux jeunes femmes et filles qui subissent des gestes dégradants qui va à l'encontre de notre société. Enfin, sur une note plus personnelle, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, affirme s'être lancé en politique afin d'avoir un apport positif dans le développement d'une société toujours plus égalitaire, équitable et surtout plus sécuritaire.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et cède la parole au maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, M. Stéphane Côté.

M. Stéphane Côté, avec émotions, raconte sa journée du 6 décembre 1989 en tant qu'ancien étudiant de Polytechnique Montréal et confie que cette journée restera à jamais graver dans sa mémoire. Sans en être une victime, il avoue avoir connu certaines des jeunes femmes décédées lors de la tragédie. M. Côté déclare entre autres être contre la possession d'armes à feu, et ce, malgré son enrôlement dans les forces armées canadiennes. M. Stéphane Côté conclut en ajoutant son nom comme appuieur à la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Stéphane Côté pour son intervention et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Stephanie Valenzuela, d'entrée de jeu, ajoute son nom comme appuieure à la Déclaration. Elle est aussi d'avis qu'au Québec, la journée du 6 décembre restera à jamais gravée dans la mémoire de la collectivité. Mme Valenzuela indique notamment que ces 14 vies ont été ôtées simplement parce qu'elles étaient des femmes et que ce moment de l'histoire a mis en lumière la violence cachée sous le nom de féminicide.

Mme Valenzuela rappelle qu'en leur honneur et pour un avenir meilleur, nous devons toujours dénoncer toutes formes de haines et de violences et que le féminisme constitue une idéologie qui sera toujours attaquée à travers le monde. Elle expose certains exemples comme ce qui se passe aux États-Unis avec le renversement de l'arrêt Roe c. Wade, qui protégeait le droit à l'avortement à l'échelle du pays et le combat des femmes en Iran en ce moment pour leur liberté d'expression. Pour terminer, la conseillère Stephanie Valenzuela nous encourage à continuer à nous battre pour qu'aucun autre rêve ne soit interrompu trop tôt comme ceux des 14 femmes tuées lors de la funeste journée du 6 décembre 1989 à Polytechnique Montréal.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la conseillère Despina Sourias.

Mme Despina Sourias ajoute son nom comme appuieure à la Déclaration dès le début de son intervention. Elle appuie sans réserve les propos de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, et se désolé également de la banalisation de la violence faite aux femmes et aux filles pour certaines personnes. Elle croit qu'il est nécessaire d'avoir des réponses systémiques et collectives à ces actes de haine. Elle précise que l'engagement de la Ville de Montréal à cet effet est important. À ce titre, elle donne l'exemple des plans et des campagnes de sensibilisation qui sont mis en place par l'Administration, la collaboration avec les organismes pour mobiliser la collectivité autour des enjeux qui touchent la violence faite aux femmes et la création de cellules de crise pour la violence conjugale. En conclusion, Mme Sourias appuie avec tout son cœur sur cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Despina Sourias pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi demande à ce que les noms de tous les membres d'Ensemble Montréal soient ajoutés en tant qu'appuieurs-es à cette Déclaration.

La présidente du conseil en prend note et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris demande à ce que les noms de toutes les personnes élues de l'Administration soient ajoutées comme appuieurs-es à cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, en prend note également et cède la parole à la conseillère Andrée Hénault.

Mme Hénault, en accord avec le discours de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, soulève un questionnement. Elle rappelle qu'en février dernier, il était question entre autres de céder un terrain à une association qui vient en aide aux femmes battues. Elle souhaite un suivi à cet égard en soulignant qu'il s'agit d'un moyen pour venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale.

La présidente du conseil remercie la conseillère Andrée Hénault et prend la question en délibéré puis elle cède la parole à M. Serge Sasseville.

Le conseiller Serge Sasseville, en souvenir de la journée du 6 décembre 1989 et du sentiment ressenti envers cet événement, demande à ce que son nom soit ajouté comme appuieur à la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Serge Sasseville pour son intervention et confirme que les noms de toutes les personnes élues présentes seront ajoutés en tant qu'appuieurs-es à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 1272

Déclaration pour souligner le 30^e anniversaire de la Journée internationale des personnes handicapées

Attendu qu'en 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré le 3 décembre comme étant la Journée internationale des personnes handicapées;

Attendu que le 3 décembre 2022 marque le 30^e anniversaire de cette Journée internationale, sous le thème « Solutions transformatrices pour un développement inclusif : le rôle de l'innovation pour alimenter un monde accessible et équitable »;

Attendu qu'au cours de sa vie, toute personne est susceptible de connaître des limitations temporaires ou permanentes aux plans moteur, visuel, auditif ou cognitif et que selon l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, le tiers des Québécoises et des Québécois âgés de 15 ans et plus déclarent avoir une limitation fonctionnelle, temporaire ou permanente;

Attendu que selon la Direction régionale de santé publique, une plus grande proportion des personnes âgées vivent avec une incapacité et qu'en 2021, les personnes âgées représentent 16,7 % de la population totale montréalaise. Les projections indiquent qu'en 2041, il y aura près d'un demi-million de personnes âgées de 65 ans et plus à Montréal;

Attendu que toutes les citoyennes et tous les citoyens de la Ville de Montréal bénéficient des droits fondamentaux proclamés et garantis par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec* (1975), par la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) et par la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies (2006);

Attendu que la Ville de Montréal a adopté sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2005), dont l'un des principes et des engagements est de combattre toutes les formes de discriminations;

Attendu qu'en avril 2021, la Ville de Montréal a modifié sa *Charte montréalaise des droits et responsabilités* pour y inclure le capacitisme parmi les formes de discrimination qu'elle combat;

Attendu que les personnes handicapées continuent de rencontrer de nombreux obstacles à l'exercice de leurs droits;

Attendu que l'accessibilité universelle est un concept clé d'une société inclusive qui assure une meilleure qualité de vie à toutes et à tous;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît sa responsabilité pour réduire les obstacles à l'inclusion des personnes handicapées et qu'elle fait de l'accessibilité universelle une priorité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une politique d'accessibilité universelle en juin 2011, confirmant sa volonté de faire de Montréal une ville universellement accessible;

Attendu que, pour faire de Montréal une ville universellement accessible, chaque année, des actions sont menées en matière d'accessibilité architecturale et urbanistique, d'accessibilité aux programmes, aux services et à l'emploi, d'accessibilité des communications, ainsi qu'en sensibilisation et en formation;

Attendu que les engagements de la Ville sont portés par l'ensemble des services centraux et des arrondissements et rendus possibles grâce à la collaboration avec les organismes et les partenaires experts en accessibilité universelle;

Attendu que la Ville de Montréal a lancé, en 2020, un chantier en accessibilité universelle, qui est une démarche collective visant à lutter contre les discriminations et le capacitisme, à encourager une gouvernance participative des Montréalaises et des Montréalais ayant une limitation fonctionnelle et à améliorer les pratiques municipales en accessibilité universelle pour les rendre plus performantes, stratégiques et transversales au sein de tout l'appareil municipal;

Attendu que le chantier en accessibilité s'inscrit dans les priorités de Montréal pour assurer la protection et le respect des droits humains, renforcer le virage de l'inclusion, lutter contre les discriminations et faire de Montréal une ville universellement accessible;

Attendu que, dans le cadre du chantier en accessibilité universelle, un diagnostic organisationnel a été effectué et propose des stratégies à la Ville de Montréal afin de démocratiser et de systématiser l'intégration de l'accessibilité universelle pour amener l'ensemble de la Ville à renforcer la culture d'accessibilité dans l'ensemble de ses processus;

Il est proposé par Mme Josefina Blanco

appuyé par Mme Despina Sourias

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réaffirme son engagement à lutter contre toutes les formes de discriminations systémiques dont le capacitisme;
- 2- mette en place une gouvernance solide, décisionnelle et concertée à travers l'ensemble de la Ville;
- 3- définisse une vision ambitieuse et inspirante de l'accessibilité universelle, qui se traduit par des objectifs clairs, mesurables et définis dans le temps;
- 4- renforce ses connaissances liées aux concepts d'accessibilité universelle, de capacitisme, d'accès inclusif et de situations de handicap, aux besoins qui y sont rattachés ainsi qu'aux solutions potentielles durables;
- 5- développe le réflexe d'accessibilité universelle du personnel et des partenaires par des actions de conscientisation et d'influence;
- 6- renforce les capacités du personnel par une meilleure gestion et utilisation des connaissances en accessibilité universelle;
- 7- reconnaisse l'importance du travail des centaines d'organismes communautaires œuvrant en accessibilité universelle et luttant contre le capacitisme, qu'elle salue l'effort collaboratif et qu'elle contribue aux initiatives de concertation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco pour la présentation de la Déclaration.

En débutant, Mme Blanco déclare que le 3 décembre marque le 30^e anniversaire de la Journée internationale des personnes handicapées et que c'est une journée pour réaffirmer l'engagement de l'Administration à lutter contre le capacitisme et la volonté de devenir un exemple d'accessibilité universelle, et ce, en transformant nos pratiques en profondeur. Elle souligne notamment que deux stations de métro sont devenues accessibles universellement, c'est un pas dans la bonne direction mais il reste beaucoup de travail à accomplir. Mme Blanco explique que les personnes handicapées continuent de rencontrer de nombreux obstacles dans l'exercice de leur droit même si ces droits sont protégés par la Convention relative aux personnes handicapées de l'Organisation des Nations Unies. Elle affirme que la Ville de Montréal reconnaît sa responsabilité et met en priorité l'accessibilité universelle. Elle fait état de la modification de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* incluant maintenant le capacitisme parmi les formes de discrimination.

Mme Blanco prévoit que l'Administration mette en place une gouvernance solide, décisionnelle et concertée à travers la Ville de Montréal en définissant une ambition se traduisant par des objectifs clairs, mesurables et définis dans le temps, en renforçant les connaissances liées au concept d'accessibilité universelle et du capacitisme, en développant des réflexes d'accessibilité universelle du personnel et des partenaires, entre autres. Elle souligne également l'importance du travail des organismes communautaires qui œuvrent en accessibilité universelle et qui luttent contre le capacitisme dans la métropole. Mme Josefina Blanco termine en invitant les membres du conseil à adopter la Déclaration.

La présidente du conseil remercie Mme Blanco pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Chantal Rossi joint sa voix à la Déclaration. Elle expose quelques statistiques fournies par l'Office des personnes handicapées du Québec qui précise l'évolution du nombre de personnes par année, les répartitions des personnes vivant avec un handicap selon le sexe, le genre ou les caractéristiques professionnelles. Elle fait la remarque que des données plus détaillées et compilées régulièrement seraient utiles pour proposer des solutions légères et adaptées aux problématiques quotidiennes que rencontrent ces personnes.

Mme Rossi indique que toutes les actions menées depuis 2002, ainsi que celles dans le cadre de la Politique municipale d'accessibilité universelle, ont permis de faire mûrir la conscience collective sur les défis quotidiens auxquels est confrontée la population montréalaise aux prises avec un handicap. Elle espère que l'Administration maintienne le cap et elle l'encourage fortement. La leader de l'opposition officielle salue et loue les efforts fournis par l'Administration en ce sens.

En conclusion, Mme Rossi croit qu'il faut aller plus loin et espère des améliorations pour permettre aux personnes à mobilité réduite de se déplacer de manière sécuritaire.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 16, le conseil reprend ses travaux.

CM22 1273

Déclaration pour inviter les mairesses et les maires du monde à adhérer à l'Engagement de Montréal

Attendu que Montréal accueillera la 15^e Conférence des parties, la COP 15, du 7 au 19 décembre 2022;

Attendu que Montréal est l'hôte du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) des Nations Unies depuis plus de 25 ans;

Attendu que la COP 15 se tient dans le cadre de la Convention sur la biodiversité écologique (CBD) des Nations Unies et réunira entre 10 000 et 15 000 participantes et participants venus de 195 pays;

Attendu que les pays du monde adopteront, au terme de la COP 15, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

Attendu que la science nous indique que la biodiversité mondiale subit un déclin accéléré et dangereux. En effet, la faune sauvage aurait diminué de près de 70 % depuis 1970;

Attendu que la mairesse de Montréal, à l'aube de la COP 15, a lancé une invitation aux mairesses et aux maires du monde entier afin qu'ils adhèrent à l'Engagement de Montréal, qui prévoit 15 actions concrètes visant à protéger la biodiversité;

Attendu que les 15 actions de l'Engagement de Montréal sont en cohérence avec l'initiative Cities with Nature du réseau ICLEI et avec l'Accélérateur pour la nature urbaine du C40;

Attendu que les 15 actions sont divisées en 3 sections : Réduire les menaces à la biodiversité, Partager les bienfaits de la biodiversité, ainsi que Solutions, gouvernance, gestion et éducation;

Attendu que, puisque la majorité de la population habite en milieu urbain, les villes sont aux premières loges pour constater la perte de biodiversité mondiale et en subir les conséquences et qu'en tant que gouvernements de proximité, elles ont un rôle majeur à jouer dans la protection de la biodiversité et le maintien de la qualité de vie;

Attendu que les villes signataires de l'Engagement de Montréal démontrent le leadership et l'ambition des villes du monde entier d'agir promptement et d'influencer leurs partenaires à faire de même, afin d'inverser la tendance et protéger notre biodiversité;

Attendu que plusieurs villes d'envergure, telles que Paris, Barcelone, Milan, Buenos Aires, Bogota et Freetown, ont déjà confirmé qu'elles adhèrent à l'Engagement de Montréal;

Attendu que les mairesses et les maires du Canada et du Québec doivent démontrer leur leadership et mettre la barre haute afin d'inciter leurs collègues d'ailleurs dans le monde à faire preuve d'ambition à leur tour;

Attendu qu'en tant qu'ambassadrice mondiale ICLEI pour la biodiversité locale et vice-présidente du réseau C40 pour l'Amérique du Nord, responsable de l'Accélérateur sur la nature urbaine, la mairesse de Montréal assume un leadership fort sur la scène internationale en matière de protection de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la préservation de la nature urbaine permet non seulement aux villes d'être plus résilientes face aux changements climatiques, elle a également un impact direct sur la qualité de vie de la population, ainsi que sur sa santé mentale et physique;

Attendu que, autant à l'échelle du quartier que de l'État, il est primordial de protéger les écosystèmes, favoriser la présence accrue de la nature en ville et encourager la population à participer activement à des projets concrets, personnels ou collectifs;

Attendu que, pour accélérer la transition écologique, Montréal est déterminée à enraciner la nature en ville et place la biodiversité et les espaces verts au cœur de ses décisions et encourage les initiatives vertes;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- encourage les villes du monde à adhérer à l'Engagement de Montréal en vue de la COP 15, qui se tiendra dans la métropole en décembre 2022;
- 2- poursuive son action en vue de protéger la biodiversité, notamment en augmentant le couvert végétal, en créant des corridors écologiques, en protégeant les pollinisateurs, en luttant contre les îlots de chaleur et en travaillant à réduire notre dépendance aux énergies fossiles;
- 3- continue de développer des infrastructures vertes et de repenser l'aménagement urbain en aménageant des ruelles vertes, des carrés de trottoir végétalisés, des cours d'école vertes, des saillies drainantes, des nouveaux parcs et en verdissant massivement le territoire;
- 4- continue de mener par l'exemple et d'inciter les autres villes du monde à faire leur part afin de lutter contre la perte de la biodiversité et d'accélérer la transition écologique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'emblée, la mairesse de Montréal rappelle un constat frappant à l'effet que depuis 50 ans, près de 70 % de la faune sauvage aurait diminué. Mme Plante mentionne notamment que les villes sont frappées en première ligne par les bouleversements climatiques. Elle fait également la corrélation entre l'amélioration des milieux de vie et l'amélioration de la qualité de vie. Mme Plante souhaite que les gouvernements supérieurs prennent pour acquis qu'ils ont besoin des villes pour atteindre leurs objectifs en matière de transition écologique.

En terminant, la mairesse de Montréal cite quelques-unes des 15 actions de l'Engagement de Montréal. Elle réitère l'invitation aux maires et mairesses de toutes les villes du monde entier, en incluant dans ce groupe tous les arrondissements de Montréal, d'adhérer à l'Engagement de Montréal.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

En débutant, la conseillère Stephanie Valenzuela souligne entre autres l'importance de l'événement de la COP 15 et la protection de la biodiversité. Elle va plus loin en souhaitant que les actions liées à l'Engagement de Montréal puissent se concrétiser le plus rapidement possible. En citant quelques exemples dont l'enjeu de la protection de l'habitat des papillons monarques à Montréal, elle illustre tous les défis liés à la sauvegarde de la richesse de la biodiversité.

Enfin, la conseillère Stephanie Valenzuela croit que Montréal a effectivement le devoir de se positionner en tant que leader en cette matière.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 1274

Ajout - Déclaration pour assurer la survie des organismes communautaires locataires du CSSDM

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Attendu que le Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM) a signifié son intention de vendre sept de ses immeubles qui abritent présentement des organismes communautaires, situés dans les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Ahuntsic-Cartierville et Plateau-Mont-Royal;

Attendu que le CSSDM envisage, en parallèle, la reprise de certains édifices occupant d'autres organismes ou centres communautaires;

Attendu que de nombreux centres communautaires qui sont cruciaux au tissu social montréalais sont hébergés dans des locaux du CSSDM, notamment le Centre de loisirs René-Goupil, dans Saint-Michel, le centre Ahuntsic et le centre de loisirs Saint-Martyrs-Canadiens, également dans Ahuntsic;

Attendu que la réussite scolaire ne s'arrête pas aux quatre murs des écoles, et que la présence d'organismes communautaires forts contribue non seulement au succès éducatif, mais également à de nombreux objectifs sociaux, notamment la prévention de la violence chez les jeunes;

Attendu que de nombreux Centres de la petite enfance sont également locataires d'installations appartenant au CSSDM, et que leur survie est cruciale pour le maintien des familles en territoire montréalais et l'égalité des chances des tout-petits;

Attendu que plusieurs organismes locataires du CSSDM ont également dû composer avec des hausses de loyers salées au cours des dernières années, mettant en péril leur existence;

Attendu que de nombreux centres communautaires ont dû déménager au cours des dernières années en raison de reprises de locaux par le CSSDM, notamment le Centre Lajeunesse, dans Villeray;

Attendu que chaque relocalisation met un poids immense sur les épaules des organismes déjà surchargés, mettant en péril leur mission, voire leur survie;

Attendu que le CSSDM ne reçoit pas de financement pour l'entretien de tels immeubles du gouvernement du Québec, malgré leur grande importance pour la cohésion sociale montréalaise;

Attendu que la situation immobilière montréalaise et le parc immobilier du CSSDM sont dans une situation unique au Québec, et que cette particularité doit être prise en compte par le gouvernement du Québec;

Attendu que l'adoption du projet de loi 40, le 8 février 2020, oblige les villes à céder, à titre gratuit, des terrains aux centres de services afin de répondre aux besoins de construction de nouvelles écoles;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
M. Jocelyn Pausé
Mme Nathalie Goulet
M. Benoit Langevin

Mme Mary Deros
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère l'importance des centres et des organismes communautaires locataires du CSSDM dans le tissu social montréalais;
- 2- demande au gouvernement du Québec de prendre en compte les particularités du parc immobilier du CSSDM et l'importance des organismes qui l'occupent dans son financement;
- 3- demande au CSSDM de s'entendre, avec le gouvernement du Québec, sur une stratégie en amont de toute vente ou reprise de centres communautaires afin de pérenniser les activités des organismes communautaires concernés et de s'assurer de ne pas avoir de bris de services.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Laurence Lavigne Lalonde, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Lavigne Lalonde mentionne que nous avons tous à cœur la réussite scolaire des enfants partout à Montréal et que cette réussite ne s'arrête pas aux quatre murs d'un établissement scolaire. Elle indique notamment que pour parler de réussite pour un enfant, il faut parfois aborder des aspects plus difficiles de la vie de cet enfant. Mme Lavigne Lalonde explique que le rôle des organismes communautaires demeure crucial à Montréal pour la préservation du tissu social, pour l'égalité des chances, pour la prévention de la criminalité et de la violence et pour la réussite scolaire.

Mme Lavigne Lalonde souligne que le CSSDM souhaite vendre sept édifices abritant des organismes communautaires qui permettent sous un même toit d'offrir une multitude de services; ces édifices jouent un rôle très important dans les quartiers de la métropole. Mme Laurence Lavigne Lalonde croit qu'on ne peut pas se permettre de perdre d'autres organismes communautaires. Elle dénonce cette situation qui est vécue ailleurs dans les arrondissements et qui fragilise le tissu social. Elle est d'avis qu'il ne faut pas confondre les édifices scolaires des villes de Matane ou de Magog avec ceux de Montréal et que le gouvernement du Québec doit reconnaître la particularité du parc immobilier du service scolaire de Montréal.

Mme Laurence Lavigne Lalonde conclut en lisant les demandes liées à la Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Mme Laurence Lavigne Lalonde, et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Mary Deros remercie Mme Lavigne Lalonde pour la proposition de la Déclaration d'urgence qui, à ses yeux, est de première importance. Elle dit avoir travaillé longtemps avec les centres communautaires du secteur de Parc-Extension. Elle dresse un bref historique du centre communautaire William-Hingston et de son mouvement. Elle rappelle, entre autres, que dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à chaque fois que des enjeux comme la pauvreté, la diversité et les nouveaux arrivants sont soulevés, ces derniers sont souvent traités grâce aux services offerts au centre communautaire William-Hingston. Mme Deros termine en disant que des développements stratégiques sont de mise pour continuer à soutenir les familles et la population dans les quartiers qui en ont besoin.

La présidente du conseil remercie Mme Deros pour son intervention et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Chantal Rossi, d'emblée, déclare que l'opposition officielle va appuyer la Déclaration. Elle dit comprendre les besoins en espace dans les écoles et que ceux-ci vont augmenter. Pour l'avenir, elle souhaite notamment que les établissements scolaires soient adaptés, modernisés et sécurisés voire rénovés. Mme Rossi est à l'écoute des inquiétudes des organismes communautaires alors que nombre d'entre eux sont logés par exemple dans les bâtiments du CSSDM. Mme Rossi soutient l'Administration dans sa défense des groupes communautaires logés dans les établissements du CSSDM.

Mme Rossi conclut en espérant un traitement équitable pour toute la communauté montréalaise.

La présidente du conseil remercie Mme Rossi pour son intervention et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

Mme Blanco appuie entièrement la présentation de Mme Lavigne Lalonde, réitère à quel point cette Déclaration revêt une importance capitale et demande à ce que son nom soit ajouté comme appuyeur.

La présidente du conseil remercie la conseillère Josefina Blanco pour son mot et note les appuyeurs-es ajoutés à la Déclaration : Mmes Josefina Blanco, Mary Deros, Nathalie Goulet et MM. Jocelyn Pauzé, Benoit Langevin et Josué Corvil.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 15 h 39, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 39,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

CM22 1275

Autoriser une dépense additionnelle de 11 125 387,46 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc.) (CG19 0388), majorant ainsi le montant de la dépense totale de la phase conception-construction de 129 803 416 \$ à 140 928 803,46 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 11 125 387,46 \$, taxes incluses, pour des travaux contingents du projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Veolia Waste Services Alberta inc. (anciennement SUEZ Canada Waste Services inc. - CG19 0388), majorant ainsi le montant du contrat de la phase conception-construction de 129 803 416 \$ à 140 928 803,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot

M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1220749001
80.01 (20.01)

CM22 1276

Approuver le projet de convention d'aide financière à intervenir avec le Ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ayant pour objet l'octroi d'une aide financière de 101 596 005 \$ à la Ville de Montréal pour la réalisation des deux Centres de Traitement des Matières Organiques sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de convention d'aide financière avec le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Ville de Montréal ayant pour objet l'octroi d'une subvention de 101 596 005 \$ à la Ville pour la réalisation des deux centres de traitement des matières organiques (CTMO) situés sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer la demande de financement au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) déposée au préalable à l'automne 2019, ainsi que les prochaines demandes de financement dans le cadre du même programme de financement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1201177001
80.01 (20.02)

CM22 1277

Approuver le projet de convention de bail pour le pavillon 9 par lequel la Ville loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS), des espaces situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, à Montréal, d'une superficie de 14 142,70 pieds carrés, pour les besoins du centre de formation du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois ans, soit du 8 novembre 2022 au 7 novembre 2025, pour un montant total de 657 699,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, des espaces d'une superficie de 14 142,70 pieds carrés, situés au 10950, boulevard Perras, pavillon 9, pour une période de trois ans, à compter du 8 novembre 2022, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer de 657 699,26 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228042006
80.01 (20.03)

CM22 1278

Accorder deux contrats à RCM Modulaire inc. pour l'acquisition et l'installation de trois bâtiments modulaires pour bureaux de chantier (lot 1) et quatre blocs sanitaires (lot 2), à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. - Marcotte - Dépense totale de 1 414 121,45 \$, taxes incluses (Contrat : 1 341 309,85 \$ + contingences : 26 826,20 \$ + incidences : 45 985,40 \$) - Appel d'offres public 22-19528 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à RCM Modulaire inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour l'acquisition et l'installation de bâtiments modulaires pour bureaux de chantier (lot 1) et des blocs sanitaire (lot 2) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 1 341 309,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19528;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 26 826,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, (lot 1 : 11 496,35 \$ et lot 2 : 15 329,85 \$);
- 3- d'autoriser une dépense totale de 45 985,40 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences, pour le lot 1;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de RCM Modulaire inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482034
80.01 (20.04)

CM22 1279

Conclure une entente-cadre avec Les Consultants AMMCO inc. pour la fourniture de services professionnels dans le cadre de projets de modernisation pour l'exécution de mandats de gestion et planification de la maintenance de nos actifs de production liés au progiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) Maximo, pour une période de quatre ans avec la possibilité de deux renouvellements d'une année chacun - Montant estimé de l'entente : 620 290,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19460 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Les Consultants AMMCO inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture de services dans l'exécution de mandats de maintenance liés au progiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO) Maximo, pour une période de quatre ans avec la possibilité de deux prolongations d'une année, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 620 290,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19460;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les Consultants AMMCO inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229756001
80.01 (20.05)

À 15 h 56,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

CM22 1280

Accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 389 995,20 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Supergravity, pour le renouvellement du contrat d'entretien du progiciel SUPERText, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 389 995,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Direction sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1220206004
80.01 (20.06)

CM22 1281

Approuver l'Entente concernant le versement d'une subvention à la Ville de Montréal par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC), pour soutenir les activités de mise en œuvre du paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard (décret ministériel de 2021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles, décrits à l'annexe 2 du protocole d'entente, et devant être complétés avant le 31 mars 2023, soit :
 - la mise en place de la gouvernance et des mécanismes d'information, de concertation et de coordination;
 - la mise en place d'un suivi des objectifs de conservation, de la biodiversité et de l'état des milieux naturels basé sur des cibles et indicateurs;

et ce, dans le cadre du projet pour soutenir ses activités de conservation et de mise en valeur dans le Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard;

- 2- de mandater le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour gérer la mise en œuvre de ce programme;

- 3- d'autoriser un budget additionnel revenus-dépenses de 125 000 \$ au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229648001
80.01 (20.07)

CM22 1282

Autoriser la signature d'une entente de contribution financière en lien avec le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la convention de subvention entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les droits et les obligations des parties relativement au versement d'une subvention maximale de 56 000 000 \$ pour le Projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (ouvrage Turcot).

Un débat s'engage.

Le conseiller M. Alan DeSousa soulève une question de privilège concernant certains propos que lui attribue Mme Maja Vodanovic avec lesquels il est en désaccord notamment la réalisation d'un bassin comme celui de Leduc et des allusions à la malhonnêteté. Mme Vodanovic réitère l'expression employée par M. DeSousa : « Something is wrong in the kingdom of Denmark » qui évoque un concept de corruption et de malhonnêteté. Mme Chantal Rossi prend la parole et rappelle que M. DeSousa a présenté le sens qu'il donnait à l'expression et soutient la question de privilège du conseiller Alan DeSousa.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, prend acte des divers points de vue et remercie M. DeSousa et Mmes Rossi et Vodanovic. Elle indique que M. DeSousa a en effet approfondi l'expression citée au sens d'une « situation inexplicable » et que les deux parties sont d'opinions différentes dans leurs interventions. La présidente du conseil clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

1229569003
80.01 (20.08)

CM22 1283

Accorder un soutien financier maximal de 210 000 \$ à Diving Plongeon Canada, soit un soutien financier de 65 000 \$ en 2023, 70 000 \$ en 2024 et 75 000 \$ en 2025 pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2023 à 2025 à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 210 000 \$ à Diving Plongeon Canada, soit un soutien de 65 000 \$ en 2023, de 70 000 \$ en 2024 et de 75 000 \$ en 2025 pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon de la Fédération internationale de natation pour les années 2023 à 2025 à Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228475006
80.01 (20.09)

CM22 1284

Accorder un contrat à Montarville Gestion et Construction inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement dans le cadre du projet pilote des espaces administratifs applicables à l'édifice Louis-Charland - Dépense totale de 10 375 403,15 \$, taxes incluses (contrat : 6 982 727,24 \$ + contingences : 1 047 409,09 \$ + incidences 2 345 266,83 \$) - Appel d'offres public IMM-15844 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Montarville Gestion et Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du projet pilote des espaces administratifs, et applicables à l'édifice Louis-Charland, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 982 727,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15844;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 047 409,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 345 266,83 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Montarville Gestion et Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227248002
80.01 (20.10)

À 16 h 14,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

CM22 1285

Approuver le projet d'addenda no 9 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (CG22 0304) pour une période additionnelle de 36 mois, soit du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense additionnelle maximale de 8 997 431, 47 \$, taxes incluses, (contrat : 8 738 737, 72 \$ + contingences : 258 693,75 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 40 553 407,34 \$ à 49 292 145,06 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no 9 au contrat conclu avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie, se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) (CG22 0304) pour une période additionnelle de 36 mois, soit du 28 novembre 2022 au 27 novembre 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une dépense additionnelle maximale de 8 997 431,47 \$, taxes incluses, (contrat : 8 738 737, 72 \$ + contingences : 258 693,75 \$), majorant ainsi le montant total du contrat de 40 553 407,34 \$ à 49 292 145,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226634002
80.01 (20.11)

CM22 1286

Accorder un contrat de gré à gré à ABM Intelligence Limited (anciennement ABM United Kingdom), pour le renouvellement du contrat de maintenance d'un système informatique agissant pour les besoins de sécurité de l'agglomération, pour la période du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2027, pour une somme maximale de 956 029,37 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à ABM Intelligence Limited, fournisseur unique, pour le renouvellement du contrat de maintenance d'un système informatique pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la période du 11 décembre 2022 au 10 décembre 2027, pour une somme maximale de 956 029,37 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1220206005
80.01 (20.12)

CM22 1287

Approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Consulat général des États-Unis d'Amérique, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication et sur la tour de la Ville située sur le Mont-Royal pour l'installation d'équipements de radiocommunication, pour une recette totale de 151 685,91 \$, excluant les taxes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue au Consulat général des États-Unis d'Amérique, pour une période additionnelle de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2023, des espaces à l'intérieur de la voûte de télécommunication et sur la tour de la Ville situé sur le mont Royal, pour l'installation d'équipements de radiocommunication, pour une recette totale de 151 685,91 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225323005
80.01 (20.13)

CM22 1288

Approuver la deuxième prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2023, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, à des fins communautaires. La subvention immobilière est de 213 580,95 \$ pour toute la durée du prêt de locaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet de deuxième prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, au Centre communautaire des femmes sud-asiatique, à des fins communautaires, des locaux d'une superficie de 3 883,29 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 1035, rue Rachel Est, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2023, le tout selon les termes et conditions stipulés au contrat de prêt de locaux.

Adopté à l'unanimité.

1225372003
80.01 (20.14)

CM22 1289

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 453 190 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 453 190 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 septembre 2023 au montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Desta Black youth network	DESTA Food	100 000 \$
La Fondation du Refuge pour femmes chez Doris inc.	Soutien aux programmes d'aide mensuelle à l'achat des produits alimentaires et de provision de nourriture au refuge de nuit de Chez Doris	100 000 \$
Résilience Montréal	Projet de sécurité alimentaire autochtone Résilience Montréal	54 020 \$
Association des popotes roulantes du Montréal Métropolitain	Service sur mesure	68 128 \$

Jeunesse au Soleil	Nourrir l'espoir - Les aînés et les immigrants	63 636 \$
La cafétéria communautaire Multi caf	Une sécurité alimentaire inclusive et équitable	67 406 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229125003
80.01 (20.15)

À 16 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

CM22 1290

Approuver un projet de convention d'aide financière avec la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec), qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour la réalisation du projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de convention avec Recyc-Québec, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 75 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois, pour la réalisation du projet d'optimisation de l'écocentre LaSalle;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses au Service de l'environnement au montant de la contribution financière de 75 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

1229206001
80.01 (20.16)

CM22 1291

Conclure des ententes-cadres avec In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.) (lot 1), Levio Conseils inc. (lots 5 et 6), Intellisec Solutions inc. (lot 4) et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. (lot 8), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité de l'information - Montant estimé des ententes : 4 647 010,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19401 - (lots 1 et 4 : 6 soum.) - (lot 5 : 7 soum.) - (lot 6 : 5 soum.) - (lot 8 : 3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en sécurité de l'information pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19401 :

Firmes	Description	Montants (taxes incluses)
In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.)	Lot 1 : Gouvernance et gestion des risques TI	898 957,33 \$
Intellisec Solutions inc.	Lot 4 : Tests d'intrusion (projets et production)	592 546,66 \$
Levio Conseils inc.	Lot 5 : Architecture de sécurité TI	1 370 340,12 \$
Levio Conseils inc.	Lot 6 : Accompagnement ponctuel au plan tactique des opérations et gestion des infrastructures de sécurité	1 040 542,15 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	Lot 8 : Conception et développement d'applications reliées à la sécurité des TI	744 624,09 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de In Fidem (Atos Services Digitaux Québec inc.), Levio Conseils inc., Intellisec Solutions inc. et Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1292

Autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 \$ à 2 506 809,12 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 326 975,10 \$, taxes incluses, pour l'augmentation des banques d'heures dans le cadre du contrat accordé à Cofomo inc. (CG21 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 179 834,02 \$ à 2 506 809,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229563006
80.01 (20.18)

CM22 1293

Approuver le projet d'avenant à la convention d'aide financière entre la Ville de Montréal et le Ministre de l'Économie et de l'Innovation (CG22 0173), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée du projet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'avenant à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie et de l'Innovation (CG22 0173) afin d'ajuster la durée du projet, sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Adopté à l'unanimité.

1227019005
80.01 (20.19)

CM22 1294

Accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial inc., pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à K2 Geospatial, fournisseur unique, pour convertir le modèle de licences et renouveler le contrat de maintenance des licences JMap, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 291 178,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de Direction Solutions d'affaires - Gestion du territoire à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225035004
80.01 (20.20)

À 16 h 45,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

À 17 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 21 novembre 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme V ronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Julie Roy, Mme  milie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL

M. Serge Sasseville.

AUTRES PR SENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour   toutes et   tous et d clare la s ance ouverte.

1 - P riode de questions du public

  19 h 02, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « P riode de questions du public » et invite les personnes du public pr sentes   poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. C�dric Glorioso-Deraiche	Mme Val�rie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que la Ville s'engage � d�velopper du logement social dans le secteur Bridge/Bonaventure et �viter la sp�culation? / Quelles seront les mesures concr�tes que la Ville mettra de l'avant � cet effet notamment pour le d�veloppement d'un quartier � �chelle humaine? D�p�t d'une p�tition

Mme Sophie Danis	M. Robert Beaudry	Est-ce que l'Administration s'engage à conserver le parc canin Mali comme l'option optimale pour ce secteur? / Est-ce qu'il y aura une consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal concernant la conservation intégrale du parc Mali?
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Questionne le couvre-feu dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance lorsqu'ils doivent se déplacer pour poser une question au conseil municipal / Reformule sa question en donnant l'exemple de l'organisme CARE
M. Simon Boiteau	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce que l'Administration s'engage à utiliser le levier du droit de préemption pour protéger les terrains excédentaires du secteur Bridge/Bonaventure? / Est-ce qu'il y a des discussions avec le gouvernement fédéral au sujet de ces terrains?
Mme Annie Savage	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	En matière d'itinérance à Montréal, est-ce que l'Administration peut parler d'une seule voix, en concertation avec tous les partenaires, lorsqu'elle adresse ses demandes auprès du gouvernement provincial? / Qui doit-on contacter en situation d'urgence dans ce dossier?
M. Pierre Louis Houle	Mme Josefina Blanco	Demande où l'Administration va ouvrir le refuge pour les personnes inuites et autochtones en situation d'itinérance et d'urgence dans le secteur Milton Parc? / Est-ce que ce nouveau refuge sera disponible d'ici la fin du mois de décembre?
M. Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Critique la réponse du conseiller Alex Norris donnée à un précédent conseil municipal concernant son affaire avec Mme Sue Montgomery, et aimerait qu'on traite d'un possible conflit d'intérêt de M. Norris au sujet de cette réponse / Reformule sa question
Mme Margherita Morsella	Mme Valérie Plante Mme Émilie Thuillier (M. Jérôme Normand)	Pourquoi le club de l'âge d'or Marcelin-Wilson doit-il fermer et les loisirs des aînés et proches aidants ne sont-ils pas dans les compétences de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville? / Commentaires sur le fait que toutes les communautés doivent être représentées
M. Pierre Lessard	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quel est le plan pour prévenir les inondations à Montréal et sauvegarder le patrimoine? / Qu'est-ce qu'on peut faire à court terme avec cette problématique?
Mme Valérie D'Auteuil	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Quel est le plan pour protéger les maisons durant les inondations à Montréal, quelle est la suite de l'expertise menée par la Ville? / Est-ce qu'il y aura des experts pour visiter et étudier les lieux (rue Montgomery)?
M. Daniel Vaudrin	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Depuis les inondations du 13 septembre 2022, qu'est-ce que l'Administration va faire pour prévenir cette problématique? / Reformule sa question en précisant le caractère urgent de la situation

M. Pierre Paul Element	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Qu'est-ce qui a été fait auprès des gouvernements provincial et fédéral concernant la situation des inondations du square Cartier et seriez-vous prêts à nous inclure lors de ces représentations?
Mme Martine Michaud	Mme Valérie Plante Mme Josefina Blanco	Demande un suivi sur l'établissement d'un centre multifonctionnel pour les personnes inuites en situation d'itinérance dans le quartier Milton Parc et plus précisément, où sera-t-il situé? / Souhaite que ce futur centre ne soit pas dans un quartier résidentiel comme celui de Milton Parc

À 20 h 03, la présidente du conseil fait la lecture de 16 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Jean François Gagne	M. Luc Rabouin	Notre association s'est réunie en fin de semaine pour rêver le boulevard Gouin dans le cadre du budget participatif. À Montréal-Nord, plusieurs anciennes stations-services ou anciens garages occupent des terrains aujourd'hui abandonnés. Plusieurs sont situés sur Gouin. Est-ce dans l'intention de la Ville de décontaminer ces terrains à Montréal-Nord? Il semble qu'il y a un budget disponible en ce sens.
Antoine LeBrun	Mme Marianne Giguère	J'ai posé une question en avril 2022 concernant le retrait de la phase piétonne automatique dans le feu de circulation nord-sud de l'intersection Berri/Henri-Bourassa depuis l'arrivée du REV. Vous aviez répondu à ce moment qu'une demande avait été faite à la division responsable des feux de circulation pour évaluer si une phase piétonne automatique pouvait être ré-introduite. Où est rendu ce dossier ? Mes élus locaux mentionnent qu'il s'agit d'une compétence de la ville centre et n'ont pas de nouvelles sur le sujet. Merci.
Emme Ya	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Le 17 septembre 2022, un de vos citoyens est décédé aux mains de la police sur l'Île-des-Soeurs. Ronny Kay n'avait que 38 ans. Sa famille n'a toujours pas reçu d'information de la part de la police ou des autorités concernant les causes et circonstances qui ont mené à sa mort. Elle n'a jamais reçu de condoléances de la part de la SPVM ni d'aucune autorité. La famille a demandé à plusieurs reprises qu'une enquête publique ait lieu pour connaître les causes et circonstance du décès de M. Kay. Comment expliquez-vous que vous n'avez pas du tout réagi à leurs demandes malgré qu'elle vous a mentionné dans les entrevues publiques? La SPVM étant sous votre gouverne, ne devriez-vous pas vous enquérir de la situation et voir comment en tant que mairesse de Montréal vous pouvez aider cette famille montréalaise?

Walid Nassef	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	<p>Tout d'abord, je tiens à remercier du fond du coeur le conseil municipal. Je me suis adressé à vous à la mi-septembre pour relever la suspension des accompagnateurs de la STM. J'ai eu une preuve du bon travail collectif du conseil pour résoudre les problématiques citoyennes, je tiens à remercier Abdelhaq Sari, Christine Black et évidemment Éric Alan Caldwell pour son implication.</p> <p>Ma question aujourd'hui est du même ordre: Lors de la campagne électorale, Projet Mtl a promis aux personnes handicapées un changement dans le traitement des demandes du PAD, afin de faire diminuer le délai à 6 mois.</p> <p>Après un an de votre réélection, pourriez vous réaffirmer votre promesse? Si tel est le cas, avez-vous un calendrier de travail établi afin de permettre la réduction du délai d'attente? Finalement, est-ce que notre administration municipale est ouverte pour augmenter le budget pour permettre une plus grande adaptation vue l'inflation actuelle?</p> <p>Mes sincères salutations.</p>
Ernest Carson	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Why are the streets covered in graffiti and garbage?
Norman Sabin	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>City Centre is responsible for traffic engineering. Below I list three problems in NDG that need your attention.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Traffic flow on Sherbrooke between Marcil and Decarie blvd, with traffic lights at Marcil, Girouard, Addington, 15N on-ramp, and Decarie blvd. This stretch used to move well, east and westbound, but is now dysfunctional and polluting. 2. Flow on Cote St Luc Road between Cavendish and Wilson, with signals at Cavendish, Westhill, Grand, Hampton, Fielding, and Wilson. This roadway was well synchronized for decades with smooth safe flow. Not any more, leading to speeding and red light running. 3. The cycle time at Cavendish / CSL Rd. It was 100 seconds for decades, but was increased to 130s in 2021. This makes drivers wait an extra 30s for greens, increases GHG emissions, and encourages red light running to avoid the waits. Sherbrooke/Cavendish has a 105s cycle time and handles just as many vehicles and pedestrians. Why can't Cavendish/Cote Saint Luc have the same cycle time? <p>Thanks.</p>
Daniel Slapcoff	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Why do police officers have guns and other weapons on them at all times?

Pierre-Luc Girard-Lauriault	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Des compagnies qui effectuent des livraisons utilisent les plus gros camions disponibles dans le but de limiter les coûts. Un seul camion de livraison de boissons embouteillées peut livrer à plus de 15 endroits par quart de travail.</p> <p>Les conducteurs de ces immenses camions voient mal et sont incapables de remplir leurs obligations de céder le passage face au code et transfèrent la responsabilité de la sécurité aux autres.</p> <p>Ces camions sont trop gros pour entrer dans les zones réservées lorsque celles-ci existent et commentent des infractions.</p> <p>Les agents agissent peu puisqu'ils ne veulent pas sanctionner un chauffeur qui a peu d'options. Ils ne veulent pas sanctionner une compagnie qui agit comme toutes les autres.</p> <p>Allez-vous encadrer la livraison en créant massivement des zones réservées, en produisant un plan de communication pour demander que la taille des camions permette une livraison légale et finalement en sévissant contre ceux qui livrent en commettent des infractions?</p>
Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Les conséquences de ne pas s'adapter rapidement à des modes de vie à faible émission de carbone seront des événements plus catastrophiques de tempêtes, d'inondations et de sécheresses, des millions de personnes déplacées, une aggravation de la pauvreté et de la faim, la réduction des services de la santé et de l'éducation, l'augmentation des inégalités, une économie étouffée et des conflits croissants menant à des guerres. !</p> <p>Quand les COPS comme la COP27 se terminent sans ambition et que le public n'est pas porté à faire ce qui est plus urgent que ne l'était le COVID- 19, de réduire son empreinte carbone, n'est-il pas temps pour les grandes villes d'adapter leurs citoyens à des modes de vie à faibles émissions de carbone par législation ?</p>
Geneviève De Grandpre	M. Robert Beaudry	<p>Dans le sommaire décisionnel du 22 août 2022 (dossier no" 1229657001) on peut lire qu'une dépense additionnelle a de 34 573 \$ été demandée pour l'étude de 3 options préférentielles supplémentaires dans le cadre du contrat professionnel accordé à Atelier Civiliti Inc visant l'élaboration d'options de réaménagement du secteur.</p> <p>Maintenant, l'Association du parc canin d'Outremont (APCO) aimerait savoir si, lors de cette demande de budget supplémentaire, ont aussi été ajoutés de quelque façon que ce soit de nouveaux critères d'analyse au mandat accordé à Civiliti ? (et quels sont ces derniers, si tel était le cas?)</p>
Gale Pettus	M. Robert Beaudry	<p>Vu que la majorité des représentants de Ville-Marie ne sont pas élus mais nommé, il y a un frustration que les intérêts des résidents ne soient pas prioritaires surtout avec les mégabouchons autour du pont Jacques-Cartier qui rend nos quartiers insupportables au point où c'est difficile de traverser la rue. En 2020, Montréal avait annoncé des consultations pour permettre à Ville-Marie d'avoir un conseil élu démocratiquement. Est-ce que ça serait possible pour les résidents de Ville-Marie d'élire leur conseil en 2025 ?</p>

Simon Paquette	Mme Marianne Giguère	<p>Bonjour, Il existe de nombreuses intersections où les traverses piétonnes sont formellement limitées qu'à un seul des côtés de rue. Ces configurations aberrantes viennent avec un panneau représentant un piéton dans un cercle rouge. Il y aurait plusieurs centaines de ces panneaux à travers la ville, incluant aux intersections des rues Côte-Saint-Luc et Décarie, Côte- Vertu et Muir, Henri-Bourassa et Renaude-Lapointe ainsi qu'Atwater et Duvernay.</p> <p>Ces configurations sont dangereuses, entraînent des conflits, nuisent aux transports actifs et priorisent la fluidité plutôt que la sécurité. Dans la logique de la Vision zéro, il conviendrait de remplacer la majorité de ces interdictions par des feux piétons.</p> <p>Pouvez-vous me confirmer qu'il est prévu de retirer ces configurations dangereuses? Pouvez-vous me confirmer que c'est à l'agenda à court terme du comité Vision zéro de la ville?</p> <p>Merci d'avance</p>
Adrienne Pan	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	<p>Ronnie Kay was a young Chinese man shot by a police officer just over two months ago. Why has the SPVM not apologized or reached out with any condolences to his family? Why has no city official also done the same?</p>
Pascal Langelier	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Je vois encore à tous les jours un très grand nombre de personnes qui utilisent, dans l'espace public, des sacs de plastique, des gobelets à café jetables, des bouteilles d'eau en plastique et une panoplie d'articles à usage unique qui se retrouvent dans les déchets.</p> <p>Selon le programme de Projet Montréal adopté en avril 2021, il était prévu (2.7 Gestion des matières résiduelles) d'interdire les plastiques à usage unique sur le territoire au plus tard en 2023. Qu'en est-il de cette mesure, et prévoit-on adopter une réglementation à cet égard dans un avenir prochain.</p>
Yoland Bergeron	M. Éric Alan Caldwell (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Depuis la première intervention sur la rue Notre-Dame en 2016, Tétreaultville est toujours en attente pour les deux autres phases qui doivent s'étirer jusqu'à Montréal-Est. Les années passent et la chaussée qui était dans un piteux état ne cesse de se dégrader, sous le nombre croissant des camions qui transitent dans notre quartier, exclusivement résidentiel. Vibrations et bruits assourdissants à longueur de journée, sont sources de plaintes de la part de nombreux citoyens qui désirent se faire entendre.</p> <p>Alors, puisque le projet de réaménagement semble relégué aux calendres grecques, à quel moment peut-on souhaiter à tout le moins des travaux correctifs?</p> <p>Peut-on espérer le resurfaçage de la chaussée de la rue Notre-Dame traversant le quartier Mercier-Est, tout comme ce fut le cas cet été dans Mercier-Ouest en face du poste de police # 48?</p>

Michèle Baillargeon

Mme Ericka Alneus
(M. François Limoges)

Bonjour à tous,
J'aimerais comprendre la situation, ce matin 31 octobre 2022 une nouvelle signalisation a été ajoutée sur notre rue. Il s'agit de la signalisation pour "zones de stationnement sur rue réservée avec vignette obligatoire". Nous n'avons jamais reçu d'avis ou fait de demande en ce sens.
On peut voir que la rue Louis-Hémon auras cette nouvelle signalisation en aout 2022 seulement dans la portion au sud de St-Zotique, excluant donc la portion de la rue Louis-Hémon au nord de St-Zotique et c'est de cette portion dont il est question ici.
J'ai demandé à mes voisins s'ils avaient eu vent d'une pétition et ou d'une demande de signature ou encore d'une consultation publique qui aurait pu justifier la création de la zone de stationnement.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 33. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 33, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25).

CM22 1295

Accorder un contrat à EBI Montréal inc., pour les services de transport et d'élimination des rejets de tamisage de compost du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 130 209,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19590 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire EBI Montréal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de transport et d'élimination des rejets de tamisage de compost du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 130 209,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19590;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1296

Conclure des ententes-cadres avec Cofomo (lots 1 à 3), Chapitre TI inc. (lot 6) et ESI Technologies de l'information inc. (lot 7), pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services en architecture TI et analyse de marché - Dépense totale : 3 303 329,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19454 - (lots 1 et 3 : 3 soum.) - (lot 2 : 4 soum., 1 seul conforme) - (lot 6 et 7 : 1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services spécialisés en architecture TI et analyse de marché pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19454 :

Firme	Description	Montant
Cofomo	Lot 1 : Services d'architecture TI en développement de solutions	1 758 703,59 \$
Cofomo	Lot 2 : Services d'analyse de marché	527 359,28 \$
Cofomo	Lot 3 : Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	529 542,66 \$
Chapitre TI inc.	Lot 6 : Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	164 184,30 \$
ESI Technologies de l'information inc.	Lot 7 : Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	323 539,65 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Cofomo;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1297

Approuver la deuxième prolongation, jusqu'au 31 janvier 2024, du contrat accordé à Remorquage Météor inc. (CG19 0006) pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération « Sabot de Denver » sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la deuxième prolongation, jusqu'au 31 janvier 2024, du contrat intervenu entre la firme Remorquage Météor inc. pour le remorquage et le remisage des véhicules saisis dans le cadre de l'opération "Sabot de Denver" sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1227472001
80.01 (20.23)

CM22 1298

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec Construction Camara / 6724114 Canada inc., pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines sur le territoire de l'Île de Montréal - Dépense totale de 3 449 949,91 \$, taxes incluses (contrat : 2 999 956,44 \$ + contingences : 449 993,47 \$) - Appel d'offres public 322705 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de trois ans par laquelle Construction Camara / 6742114 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, une équipe de travail et des équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines sur le territoire de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 2 999 956,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 322705;
- 3- d'autoriser une dépense de 449 996,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de Construction Camara / 6742114 Canada inc.;

- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231069
80.01 (20.24)

CM22 1299

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sidcan inc., pour le lot 3 « Travaux structure et architecture », dans le cadre du projet de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 67 932 724,66 \$, taxes incluses (contrat : 64 360 705,50 \$ + contingences : 3 218 035,28 \$ + incidences : 353 983,88 \$) - Appel d'offres public DP22014-189805-C - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sidcan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le lot 3 « Travaux structure et architecture », dans le cadre du projet de désinfection par ozonation à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 64 360 705,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP22003-168520-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 3 218 035,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 353 983,88 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sidcan inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482035
80.01 (20.25)

À 20 h 37,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.29) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1300

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme maximale de 2 000 000 \$ à différents organismes dans le cadre de l'appel à projets sur la consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent aux organismes ci-après désignés, pour une somme maximale de 2 000 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets sur la consolidation de la chaîne entrepreneuriale en transition écologique, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISMES	MONTANT
La jeune chambre de commerce de Montréal	150 000 \$
Machinerie des arts	105 000 \$
Polytechnique Montréal	250 000 \$
La Vague	82 000 \$
Centre de l'entrepreneurship technologique de l'ÉTS (Centech)	300 000 \$
Coopérative de solidarité Carbone	150 000 \$
Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal	117 000 \$
Esplanade Montréal	300 000 \$
Campus de la transition écologique	194 000 \$
Écotech Québec	292 000 \$
Vestechpro centre de recherche et d'innovation en habillement	60 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1301

Accorder un soutien financier maximal de 6 378 759 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour l'année 2023 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier total de 6 378 759 \$ aux six organismes du réseau PME MTL afin de maintenir l'offre de soutien technique dédiée aux entrepreneurs pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2023;

Organismes	Projet	Soutien recommandé
PME MTL Centre-Est	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 311 408 \$
PME MTL Centre-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 086 559 \$
PME MTL Centre-Ville	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	1 478 268 \$
PME MTL Est de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	726 883 \$
PME MTL Grand Sud-Ouest	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	929 793 \$
PME MTL Ouest de l'Île	Projet en appui à la stratégie Accélérer Montréal	845 848 \$

- 2- d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227016001
80.01 (20.27)

CM22 1302

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Demain Montreal S.E.C., le 25 novembre 2021, d'un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement Ville-Marie, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 848 298

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville accorde mainlevée pure et simple du droit de résolution stipulé en sa faveur aux termes d'un acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et Demain Montréal S.E.C., le 25 novembre 2021, d'un terrain situé du côté ouest de la rue Nazareth, au nord de la rue de la Commune, dans l'arrondissement de Ville-Marie, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 26 848 298.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224435005
80.01 (20.28)

CM22 1303

Approuver une entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'entente tripartite entre la Ville de Montréal, la Société québécoise des infrastructures et l'Institution royale pour l'avancement des sciences, dans le cadre de la requalification du site de l'ancien hôpital Royal Victoria, ayant notamment pour objet des cessions futures à titre gratuit à la Ville, aux fins d'agrandissement du parc du Mont-Royal et des engagements d'aménagements, le tout, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2- d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage entre la Ville de Montréal, l'Institution Royale pour l'avancement des sciences et la Société québécoise des infrastructures, en autant que cet acte, dans sa forme finale, soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte de servitude joint à l'Annexe I du projet d'entente tripartite, lequel projet d'acte de servitude a été approuvé aux termes de la résolution CG13 0471 du conseil d'agglomération.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229652001
80.01 (20.29)

À 20 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1304

Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains (PSES) pour l'année 2023

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver les modifications et ajustements au Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2- d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2023.

Adopté à l'unanimité.

1228816006
80.01 (30.01)

CM22 1305

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

- a) les parcs suivants :
 - I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.
- 2- de déléguer au conseil municipal de la Ville de Montréal, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1221024002
80.01 (30.02)

CM22 1306

Autoriser un virement budgétaire de 2 593 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'honorer ses obligations contractuelles et légales et de répondre à ses besoins dans le cadre de sa mission pour 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un virement budgétaire de 2 593 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal afin de permettre au SPVM d'honorer ses obligations contractuelles et légales et de répondre à ses besoins dans le cadre de sa mission pour 2022.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1224974005
80.01 (30.03)

À 21 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) et 80.01 (42.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1307

Adoption - Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation permanente du domaine public aux fins de conduites souterraines d'eau chaude glycolée dans le Complexe environnemental Saint-Michel ».

Adopté à l'unanimité.

1229151003
80.01 (42.01)

CM22 1308

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Luc Rabouin
appuyé par M. Julien Hénault-Ratelle

d'apporter les modifications suivantes :

- 1- d'ajouter un nouvel article 14, immédiatement après l'article 13 du projet de règlement, se lisant ainsi :

Toute entreprise utilisant un moyen de transmission du journal local qui contrevient aux articles 3 et 4 du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires (22-028) après la prise d'effet de ces articles doit rembourser au comptant à la Ville toute subvention reçue en vertu du présent règlement dans les 30 jours suivant l'avis écrit transmis par le directeur à cet effet.

- 2- adapter la numérotation des articles suivants le nouvel article 14 en cohérence avec l'ajout dudit nouvel article 14.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Rabouin pour son intervention et déclare l'amendement proposé adopté.

La présidente du conseil met aux voix le point 80.01 (42.02), tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1227796010
80.01 (42.02)

CM22 1309

Approuver le règlement R-170-2 modifiant le règlement R-170-1 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse », afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$ et la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2022-2031

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Règlement R-170-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-170-1 autorisant un emprunt de 365 861 463 \$ pour financer le projet « Centre de transport Bellechasse » pour un terme de 30 ans, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 579 931 952 \$, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. 30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2022-2031 de la Société de transport de Montréal.

Un débat s'engage.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de privilège concernant la phrase « les intérêts personnels des membres de Projet Montréal » utilisée par la conseillère Christine Black dans son intervention, ce qui pourrait laisser croire notamment qu'il y a malversation. À ce titre, il demande à ce que Mme Black retire les propos cités. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, prend la parole et explique qu'elle n'est pas de cet avis.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à la conseillère Christine Black de retirer ou rectifier les propos en question. Mme Black reformule sa phrase en employant l'expression « intérêts politiques » plutôt qu'« intérêts personnels ». La présidente la remercie et clôt le débat.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
M. Stéphane Côté
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Effie Giannou
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1227945008
80.01 (45.01)

À 21 h 47,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1310

Conclure une entente-cadre avec Tacel Itée, pour la fourniture de détecteurs véhiculaires, de comptage, de classification et de matériels connexes, pour une période de deux ans, pour une somme maximale de 4 538 990,53 \$, taxes incluses (montant total de l'entente : 4 126 355,03 \$ (lot 1 : 1 595 967,98 \$; lot 2 : 1 758 444,90 \$; lot 3 : 771 942,15 \$) + contingences 412 635,50 \$) - Appel d'offres public 22-19322 (4 soum., 1 seul soum. pour les lots 1, 2 et 3)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1792;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, par laquelle Tacel ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des détecteurs véhiculaires, de comptage, de classification et de matériels connexes, pour les lots 1 à 3, pour une somme maximale de 4 126 355,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19322 :

Contrat no	Lot no	Montant, taxe incluses
1	1	1 595 967,98 \$
2	2	1 758 444,90 \$
3	3	771 942,15 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 412 635,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel ltée;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228848020

CM22 1311

Accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc. pour la mise à jour et la maintenance reliée au SIT-Neige, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025, pour une somme maximale de 945 489,08 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1793;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Logic-Contrôle inc., fournisseur unique, pour la mise à jour et la maintenance reliée au système intégré pour le transport de la neige (SIT-Neige), pour une période de trois ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025, pour une somme maximale de 945 489,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1225035003

CM22 1312

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement du réseau câblé aérien longeant le chemin de la Côte-Saint-Paul, entre l'échangeur Turcot et la rue Notre-Dame Ouest / Mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils / Autoriser une dépense totale de 144 632 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1805;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la direction des grands projets de transport en partenariat, du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement du réseau aérien longeant le chemin de la Côte-Saint-Paul, entre l'échangeur Turcot et la rue Notre-Dame Ouest;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement (ingénierie électrique et expression des besoins en ouvrages de génie civil);
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des grands projets de transport en partenariat à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 144 632 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner ou de reporter la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 144 632 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1225843005

CM22 1313

Approuver un projet d'amendement no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Raphaëlle de Groot, artiste (CM21 0744) visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art pour lui permettre d'installer son œuvre au MEM - Centre des mémoires montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1802;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et Raphaëlle de Groot, artiste (CM21 0744) visant à prolonger la durée du contrat d'exécution d'œuvre d'art pour lui permettre d'installer son œuvre au MEM - Centre des mémoires montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1220552003

CM22 1314

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal, pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, un des projets phares développé par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) du Service de la diversité et de l'inclusion sociale, pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1807;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal, pour la période du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023, pour assurer la reconduction de la Cellule d'intervention et de protection, soit pour une somme maximale de 150 000 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;
- 2- d'approuver un projet de convention de services avec un organisme sans but lucratif à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227065002

À 21 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1315

Accorder un contrat de services professionnels à 9193-6690 Québec inc. (Référence Média) pour la confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne, pour une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale maximale de 137 165,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19453 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1801;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9193-6690 Québec inc. (Référence Média), ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois, du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2024, avec une option de prolongation de 12 mois, le contrat pour la confection et la distribution d'une revue de presse quotidienne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 137 165,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19453;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1229732001

CM22 1316

Approuver un projet de convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032 / Autoriser une dépense maximale de 22 185 744 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1809;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec Tennis Canada - Stade Jarry afin de donner un accès prioritaire à la population montréalaise aux terrains de tennis intérieurs et extérieurs du Centre de tennis du parc Jarry situé au 285, rue Gary-Carter pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2032;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 22 185 744 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1224815002

CM22 1317

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Cobalt Capital inc. l'immeuble situé au 8615, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 612 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1812;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente découlant de l'appel public de soumissions, par lequel la Ville de Montréal vend à Cobalt Capital inc., à des fins de développement d'un projet commercial et résidentiel, un immeuble d'une superficie de 434,8 mètres carrés, situé au 8615, rue Hochelaga, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 2 244 454 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 612 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1228290009

CM22 1318

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, moyennant un loyer total de 28 602,60 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 70 300 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1813;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal, à des fins administratives, un local d'une superficie de 1 318,36 pieds carrés, au 3^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2023, moyennant un loyer total de 28 602,60 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1229653002

CM22 1319

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat centre-ville inc., à des fins communautaires, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2023, pour un loyer total de 367 698,99 \$, excluant les taxes - Le montant total de la subvention pour cette occupation est d'environ 346 500 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1814;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à L'Atelier d'Artisanat Centre-Ville inc., à des fins communautaires, des locaux d'une superficie totale de 9 523,68 pieds carrés, au 2^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} février 2023, pour un loyer total de 367 698,99 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1229653003

À 21 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1320

Ratifier un projet de convention établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux du Complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et Athlétisme Canada, du 1^{er} octobre 2022 jusqu'au 30 mars 2025 / Autoriser la réception d'une somme estimée à 123 386,25 \$, taxes incluses, à cette fin / Autoriser une subvention immobilière d'une valeur estimée de 231 702,75 \$ à l'organisme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1817;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de ratifier le projet de convention de location de local établissant les modalités et les conditions de location d'un bureau administratif et de plateaux sportifs du complexe sportif Claude-Robillard entre la Ville de Montréal et Athlétisme Canada jusqu'au 30 mars 2025;
- 2- d'autoriser la réception de la somme estimée de 123 386,25 \$, taxes incluses, à cette fin;
- 3- d'autoriser une subvention immobilière d'une valeur estimée de 231 702,75 \$ à Athlétisme Canada;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1229615004

CM22 1321

Approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre des arts de la scène Pauline-Julien (CM20 1159) pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1822;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda à la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et le Centre des arts de la scène Pauline-Julien pour l'achat et l'installation des équipements spécialisés pour son nouvel Amphithéâtre extérieur.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228080002

CM22 1322

Accorder un soutien maximal de 1 109 734 \$ à la Maison de l'innovation sociale pour un projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1826;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 1 109 734 \$ à Maison de l'innovation sociale (MIS) pour un projet de Laboratoire d'innovation civique pour l'expérimentation réglementaire (LICER) qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228793002

CM22 1323

Approuver un projet d'acte modifiant le droit superficiaire cédé par la Ville de Montréal à Tennis Canada - Stade Jarry, pour la propriété située au 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, afin de prolonger la durée du droit superficiaire pour une période additionnelle de 30 années, soit du 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2052

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1828;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte modifiant le droit superficiaire, entre la Ville de Montréal et Tennis Canada – Stade Jarry, pour les lots du superficiaire constitué des lots 3 302 833, 3 302 834, 3 302 836 et 3 302 837 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comprenant le bâtiment sis au numéro 285, rue Gary-Carter, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et les lots du tréfoncier constitué des lots 3 302 832 et 3 302 835 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Montréal afin de prolonger la durée du droit superficiaire d'une période additionnelle de 30 années, soit du 31 décembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2052, et ce, selon les termes et conditions du projet d'acte;
- 2- d'autoriser la signature du projet d'acte modifiant le droit superficiaire pourvu que la convention de services de gré à gré soit signée.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1224501006

CM22 1324

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc., pour des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly - Dépense totale de 10 352 269,17 \$, taxes incluses (contrat : 8 874 274,21 \$ + contingences : 964 960,79 \$ + incidences : 513 034,16 \$) - Appel d'offres public 434810 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1861;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc des Gorilles et de la rue Waverly, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 874 274,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434810;
- 3- d'autoriser une dépense de 964 960,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 513 034,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1227231064

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 22 novembre 2022, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 novembre 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, , Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Puzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme V ronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Vicki Grondin, Mme Julie Roy, Mme  milie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

AUTRES PR SENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion
Mme Gaelle Dieudonn , Analyste-r dactrice

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour   toutes et   tous et d clare la s ance ouverte.

En d but de s ance, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

La pr sidente du conseil souhaite d dier une minute de silence   une pionni re de l'urbanisme qui a disparu le 20 octobre dernier, Mme Blanche Lemco van Ginkel. Architecte de formation, les travaux de la firme  ponyme qu'elle a cofond e   Montr al avec son  poux ont marqu  le paysage de la m tropole. En plus de la pr servation du Vieux-Montr al, l'h ritage van Ginkel inclut des plans  labor s pour le port de Montr al et la circulation au centre-ville ainsi que la conception des plans de l'Exposition universelle de 1967   Montr al. La pr sidente offre toutes ses sympathies   la famille et aux proches de Mme Lemco van Ginkel. Puis, elle demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et d clare la s ance ouverte en souhaitant d'excellents travaux aux membres de l'assemblée.

1 - Période de questions du public

À 9 h 34, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que l'Administration va se pencher à nouveau sur la situation entre Mme Sue Montgomery et lui?

À 9 h 37, la présidente du conseil fait la lecture de 17 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marie-Claude Bertrand	M. Luc Rabouin	La Ville de Montréal va adopter, avec changements, le Règlement établissant le programme de subvention visant à soutenir financièrement les journaux imprimés locaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal et va investir 2 M\$ au total dans ce programme. C'est pour réduire à la source la quantité des matières à recycler que la fin de la distribution automatique des circulaires a été décidée. En aidant uniquement les journaux locaux qui publient l'information locale sur papier, la Ville de Montréal ne risque-t-elle pas de nuire aux journaux numériques comme Nouvelles d'ici ? Ce journal 100% local, indépendant et à but non lucratif couvre 3 arrondissements du sud-ouest de Montréal depuis 2 ans. Son modèle, combinant journalismes professionnel et participatif, correspond justement à la vision 2032 présentée dans le rapport du comité aviseur sur les journaux locaux de la Ville de Montréal. Qu'a-t-il été prévu pour aider le développement de ces nouveaux joueurs ?
Adrien Michaud	M. Alan DeSousa	Looking for volunteers (cooks & servers) Want to know if we can post the poster of what we are needing - the poster were created for us by the Volunteer Bureau of Montreal (CABM). Could you permit us to post these in the city building like Centre des Loisiers, arena, recreational center, etc. If possible can you put us in your newsletter or bulletin as a community organization that require volunteer helpers to provide help to those that need these hot meals delivered to their door. It is only a twice a week service (Tuesdays & Fridays).
Sandra Climan	Élu-e responsable (Mme Marie-Andrée Mauger)	Tires for a car can be wrapped in plastic. A newspaper can be delivered in a plastic bag. Why can't a REUSABLE plastic bag be used to protect a book, especially in the rain or snowy weather?

Martine Daoust	Mme Laura Palestini (Mme Nancy Blanchet)	Est-ce que la Ville ou l'arrondissement de LaSalle va établir une réglementation à l'égard de l'utilisation de feux d'artifices. J'habite sur l'Avenue Bélanger à LaSalle et il y en a de plus en plus. Les gens les utilisent dans leur cour, dans les ruelles, dans la rue. C'est dangereux car les gens ne respectent pas les mesures de sécurité prescrites. Une année, un voisin en a utilisé un dans sa cour et un projectile est venu atterrir directement dans ma cour au lieu d'aller en hauteur. Plus récemment, lors de la fête indienne Divali, un soir de semaine, on a entendu des feux à partir de 22h jusqu'à 1h du matin. Encore là, ce sont des résidents, dans leur cour, et dans mon quartier ce n'est pas des cours très grandes. Il paraît qu'ils sont interdits à Montréal-Nord, à quand cela sera étendu à toute l'Île? Excepté bien sûr lorsque c'est encadré et que les règlements sont respectés.
Malaka Ackaoui	Mme Sophie Mauzerolle	Il y a 7 moi, en avril dernier, je me suis présentée à ce conseil pour vous supplier de devancer le calendrier des travaux de réaménagement et de sécurisation de l'intersection Décarie/deMaisonneuve/Upper-Lachine. Il en va de la sécurité des résidents les plus vulnérables, les enfants et les aînés de notre arrondissement. Les réponses que j'ai eu ont toujours été vagues et nous n'avons pas eu de réponse précise à ce sujet encore. Je me permets de réitérer ma question: Pouvez-vous, par souci de la sécurité des citoyens, accélérer le calendrier de conception et de réalisation des travaux de cette intersection qui nous ont été promis depuis avant l'ouverture du CUSM, donc avant 2015, et de nous tenir au courant du calendrier d'avancement des travaux SVP?
Emilie Allard	M. Craig Sauvé	À quel moment le panneau d'arrêt installer de façon temporaire à l'angle des rues Eleanor et William prendra une forme permanente? Les voitures circulent très rapidement sur William et la signalisation récente n'est pas respectée. Merci!
Frankie Lecours	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Montréal dispose de plusieurs refuges pour personnes en situation de précarité et/ou d'itinérance. Par contre, aucun refuge ne répond activement aux besoins des personnes LGBTQAI+, surtout des personnes Trans et non-binaire, alors que leur nombre grandis dans la rue. La communauté se retrouve devant un vide de service. Comment est-ce que la Ville de Montréal entend répondre concrètement aux besoins de sécurité et d'accueil des personnes trans surreprésenté.e.s au sein de la population en situation de précarité et d'itinérance?
Véronique St-Onge	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Nous avons subies 6 inondations au 1451 rue Parthenais depuis 2010. Les inondations ont été causées par les refoulement d'égout. Depuis 2020, nous avons eu 3 inondations au 1451 Parthenais. Les inondations ont un impact majeur et ont couté plus de 2 millions en dommages. Pour le moment, la ville ne nous a communiqué aucun plan pour rectifier la situation. Nous désirons savoir ou nous en sommes. Qu'est que la ville fera pour empêcher une 7 ^e inondation? Nous avons besoin de l'aide de la ville et d'actions concrètes. Merci.

Orlando Nicoletti	Élu-e responsable (Mme Josefina Blanco)	Why does the City insist on evicting homeless people from the encampments in which they live? Why does the City force homeless people to be on the receiving end of SPVM brutality? Why do you refuse to listen to community organizations such as Résilience who denounce the violence of these evictions and their total uselessness in addressing the needs of homeless communities?
David Rousseau	M. Éric Alan Caldwell	Bonjour, il m'arrive d'abandonner le bus et de marcher parce que c'est plus vite que d'être coincé dans la circulation, particulièrement avec la circulation vers le pont Jacques Cartier. Il m'arrive également d'être dans une voie réservée pour bus qui est bloquée par une voiture stationnée comme sur Sherbrooke. Personne ne laissera leur auto si les bus sont coincés dans la circulation. Il faut des SRB partout 24 heure sur 7 jours. Quand est-ce que Montréal étendra les voies réservées pour bus à 24 heures et partout sur l'île ?
Mike Baugh	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Ronny Kay was killed by the SPVM two months ago. What possible justification does the city or the SPVM have for such a disrespectful and dehumanizing lack of communication?
Xavier Asselin	M. Robert Beaudry	Bonjour, Ma question s'adresse à M. Robert Beaudry et concerne le maintien du parc canin Mali, le plus grand parc canin de Montréal, cité par des experts. J'ai signé une pétition à partir de la page Facebook de l'Association du parc canin d'Outremont et je vois qu'elle est encore en ligne et qu'elle continue d'amasser des signatures. Je veux donc savoir si une pétition aussi importante et qui montre l'attachement de toute une communauté à un espace vert de 8000 mètres carrés sera vraiment considérée par les décideurs du réaménagement du secteur Rockland où se situe le parc ou il se pourrait qu'on en fasse fi ?
Olivier Grimon	Élu-e responsable (Mme Josefina Blanco)	Bien que l'article 91 oblige les municipalités à prendre en charge la sécurité des personnes en situation d'itinérance comment cela se fait-il que la ville de Montréal ignore délibérément les demandes d'aide répétées par le communautaire lorsqu'il en vient au nombre de place disponible dans les refuges alors que l'hiver est à nos portes ? Il est question ici de connaître l'intention de la ville de Montréal, est-elle moralement en mesure d'ignorer complètement l'article 91, c'est à dire de condamner à la pénible épreuve du froid les nombreuses personnes en situation d'itinérance qui ne trouveront pas de place cette hiver ? Et si nous ne nous rencontrons pas sur un plan moral, peut-être la ville de Montréal peut-elle s'expliquer sur un plan juridique par quelle manœuvre légale est-elle en mesure de condamner à une mort horrible toutes les personnes en situation d'itinérance qui ne trouverons pas une place dans un refuge et qui devront affronter les -25 qui s'annoncent ?

Oscar Hernandez	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Bonjour Mme Mauzerolle, Nous avons échangé des courriels au printemps dernier au sujet de la voie Camillien-Houde dans lesquels j'expliquais en quoi les mesures sécuritaires actuelles sont hautement déficientes et où j'ai proposé des solutions simples et peu coûteuses. Dans votre courriel du 22 avril 2022, vous me disiez "que la sécurité est une priorité" et que vous aviez "transmis votre courriel aux équipes concernées pour analyse." Malheureusement, sur le terrain, rien n'a changé. La voie Camillien-Houde est toujours aussi dangereuse avec autant d'excès de vitesse et d'envahissement de l'accotement par les véhicules motorisés. Combien d'autres accidents graves doit-il y avoir avant que la Ville ne prenne action ? Pourriez-vous m'expliquer en détail à quelles équipes vous avez transmis mon courriel et quelles analyses ont été faites?</p>
François Dandurand	Mme Émilie Thuillier Mme Marianne Giguère (Mme Maja Vodanovic)	<p>Bonjour, membres du Conseil, Au fil de l'hiver 2021-22, des observations dans divers arrondissements ont fait ressortir de fortes variations en termes de la fréquence et la qualité du déblaiement des trottoirs et axes cyclables protégés. À Verdun, l'on a pu noter des périodes pouvant dépasser les 24h sans déblaiement des trottoirs en secteurs résidentiels (et pour des accumulations de neige aussi basses qu'environ 5 cm), alors que la voie adjacente était déblayée plusieurs fois, forçant les piétons à marcher en pleine rue et être éclaboussés de gadoue. L'arrondissement de Verdun comporterait par ailleurs davantage d'équipement de déblaiement du réseau routier que pour les trottoirs (et sentiers de parcs), malgré que les infrastructures piétonnes comportent environ le double de km linéaires. Comment la ville-centre pourrait-elle soutenir les arrondissements à offrir une meilleure accessibilité hivernale, via un matériel roulant mieux réparti et répondant aux besoins des plus vulnérables?</p>
Samuel Milette-Lacombe	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Une immense partie de la voirie est attribuée au stationnement sur rue. Or une infime minorité de ces stationnements sont payants. Le coût d'entretien de chaque case de stationnement oscille entre 800 et 1300 \$ à Montréal. L'usage de l'automobile privée individuelle est ainsi largement subventionné par l'ensemble des contribuables. Dans un contexte d'urgence climatique et de dépendance à la taxe foncière, pourquoi ne pas rendre payant la totalité du stationnement sur rue et également augmenter les tarifs des vignettes qui représente qu'une infime portion du coût total d'entretien? Cela permettrait de financer la transition écologique en investissant davantage dans le transport collectif et actif.</p>

Olivier Gauvin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	La Ville de Montréal s'est engagée dans un processus de rédaction de charte montréalaise de réduction des méfaits de la stigmatisation liée à la consommation de drogues. La Ville a également appuyé une motion demandant au gouvernement fédéral de décriminaliser la possession simple au pays. En effet, la décriminalisation des drogues permet de réduire les morts par surdose, de donner un meilleur accès aux services pour les personnes qui les utilisent, d'enrayer la propagation du VIH et du VHC, et de réduire la stigmatisation qu'on associe à la consommation. Considérant l'implication de la Ville dans le dossier de la charte, quand allez-vous déposer une motion afin de demander à la santé publique fédérale une exemption de possession simple des drogues sur tout le territoire montréalais?
----------------	---------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 10. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 10, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration a un plan pour contrôler les dépassements de coûts dans les grands projets notamment le centre de transport Bellechasse et l'unité d'ozonation à la station d'épuration des eaux usées? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait que les dépassements de coûts dans les grands projets, comme ceux ci-haut nommés, respectent la capacité de payer de la population / Est-ce qu'il y aura un plan de contrôle des coûts pour ces projets?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce que l'Administration prévoit un déficit de près de 82 M\$ pour l'agglomération basé sur les chiffres d'août dernier? / Reformule sa question

À 10 h 28,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Quand y aura-t-il un emplacement dédié aux personnes invitées en situation d'itinérance? / Souhaite que la communication soit améliorée pour les organismes communautaires sur le terrain qui cherchent des places d'urgence pour les personnes en situation d'itinérance
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Pourquoi le rapport de M. Frédéric Boisrond n'a pas été soumis aux travaux de la Commission de la sécurité publique? / À quel moment seront mises en place les recommandations de cette Commission en ce qui a trait aux interpellations policières?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 37.

À 10 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.18 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1325

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure huit ententes-cadres avec Environnement Routier NRJ inc., pour des travaux de voirie pour le colmatage des nids-de-poule sur plusieurs rues de la Ville de Montréal pour une période de 36 mois - Montant estimé des ententes : 11 331 282,94 \$, taxes incluses (contrat : 9 983 509,20 \$ + contingences : 349 422,82 \$ + variation des quantités : 998 350,92 \$) - Appel d'offres public 409812 (1 seul soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1862;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, par lesquelles Environnement Routier NRJ inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à réaliser les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chaque entente-cadre, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409812;

Firme	Entente-cadre pour l'équipement	Montant (taxes incluses)
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 1	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 2	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 3	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 4	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 5	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 6	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 7	1 247 938,65 \$
Environnement routier NRJ inc.	Entente-cadre pour la machine tout en un # 8	1 247 938,65 \$
Valeur totale des huit ententes-cadres		9 983 509,20 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 349 422,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour payer l'ajustement du prix du bitume;
- 4- d'autoriser une dépense de 998 350,92 \$, taxes incluses, pour prévoir des variations des quantités lors de l'exécution des travaux;
- 5- procéder à l'évaluation de rendement de Environnement Routier NRJ inc.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation ainsi que les dépenses contingentes à même les budgets de la Division de la gestion stratégique des actifs et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227231068

CM22 1326

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9400-9180 Québec inc., l'immeuble sis au 690-700, rue Jarry Ouest, dans l'arrondissement de de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à des fins de logements abordables, pour la somme de 4 750 000 \$, plus les taxes applicables / Autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'habitation vers le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI) d'un montant de 4 700 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition / Prévoir à partir de 2024, un ajustement récurrent à la base budgétaire du SGPI de 27 200 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'au transfert à un organisme communautaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1871;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la société 9400-9180 Québec inc., un immeuble d'une superficie de 1 360 mètres carrés, situé au 690-700, rue Jarry Ouest, à l'angle de l'avenue Champagnieur et de l'avenue Bloomfield, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué des lots 2 248 444 et 2 248 440 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logements abordables, pour la somme de 4 750 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville en autant que, de l'avis de la Direction des affaires civiles, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser en 2023, un transfert budgétaire en provenance du Service de l'Habitation vers le Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 4 700 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition;
- 5- de prévoir à partir de 2024, un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles, d'un montant de 27 200 \$ afin de couvrir les frais de détention en lien avec cette acquisition, et ce, jusqu'à une revente à un organisme. Une analyse budgétaire sera faite annuellement pour ajuster à la hausse ou à la baisse les coûts de détention;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1228290008

CM22 1327

Accorder un soutien financier non récurrent d'une somme maximale de 525 000 \$ aux YMCA du Québec pour la consolidation de la programmation du YMCA de Pointe-Saint-Charles dans le contexte d'un projet de redéveloppement du site pour la période 2022-2023 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1875;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent et maximal de 525 000 \$ à Les YMCA du Québec pour la consolidation de la programmation du réseau dans un contexte de transition pour la période 2022-2023 dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228444002

À 10 h 59,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1328

Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional, ainsi que le Programme de soutien financier des associations régionales et le cadre de référence en octroi de plateaux sportifs qui s'y rattachent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1829;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la Politique de reconnaissance et de soutien en sport régional, ainsi que le Programme de soutien financier des associations régionales et le cadre de référence en octroi de plateaux sportifs qui s'y rattachent.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229622003

CM22 1329

Approuver le projet de garantie à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 72 500 000 \$, pour une durée de cinq ans, concernant les immeubles issus du Programme d'acquisition de logements locatifs (PALL)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1830;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet de garantie de prêt à intervenir entre la Ville de Montréal et la Banque Royale du Canada, pour garantir le prêt à être contracté par la Société d'habitation et de développement de Montréal au montant de 72 500 000 \$, pour une durée de cinq ans, concernant les immeubles issus du programme d'acquisition de logements locatifs (PALL).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1226944001

CM22 1330

Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'au 31 décembre 2023, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1832;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments mentionnés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001);

3- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022 les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :

a) les parcs suivants :

- I. le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
- II. le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.

b) l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;

c) les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté.

4- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération, pour une période de 12 mois à compter du 31 décembre 2022, les droits, pouvoirs et obligations relativement à l'aménagement et au réaménagement du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal identifié au Plan de transport situé sur le territoire de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1221024001

À 11 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 24, le conseil reprend ses travaux.

À 11 h 24, le leader de la majorité, M. Alex Norris déplace l'étude des points 30.04 et 30.05 à un moment ultérieur de la séance.

À 11 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 30.06 à 30.09

À 12 h 33, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 21 novembre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 22 novembre 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Christine Black, Mme Vicki Grondin, Mme Julie Roy, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 30.07

Mme Vicki Grondin, Mme Julie Roy, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02

Mme Christine Black, Mme Vicki Grondin, M. Benoit Langevin, Mme Dominique Ollivier, Mme Julie Roy, M. Abdelhaq Sari, Mme Émilie Thuillier et M. Alain Vaillancourt.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 30.06 à 30.09.

CM22 1331

Accepter l'offre de services de l'arrondissement Montréal-Nord de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux palliatifs sur la chaussée et l'infrastructure dans certaines zones d'arrêt d'autobus du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1837;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en vertu du 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux palliatifs sur la chaussée et l'infrastructure dans certaines zones d'arrêt d'autobus du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229796001

CM22 1332

Offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs Règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1838;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'offrir les services de l'Escouade mobilité aux 19 arrondissements pour l'application de leurs Règlements relatifs au dépôt de la neige sur le domaine public, à l'exception de la délivrance de permis, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

À 11 h 37, la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, soulève une question de privilège concernant le commentaire suivant utilisé par la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, dans son intervention : « l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve met en place des politiques publiques à des fins de vengeance politique à l'égard d'une partie de la population qui n'a pas voté en faveur de l'Administration au pouvoir ». La conseillère Gracia Kasoki Katahwa décrit les commentaires de Mme Zuniga Ramos comme étant des allusions à l'effet que le parti Projet Montréal a des pratiques qui ne respectent pas les valeurs démocratiques d'un état de droit. La leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa, aimerait que Mme Alba Zuniga Ramos retire les propos en question.

La leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos, précise que ce n'était pas son intention; elle souligne qu'il s'agit d'un manque de transparence dans le cadre de ce dossier. Mme Kasoki Katahwa réitère sa demande afin que Mme Zuniga Ramos retire son commentaire. La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, prend la parole et présente des éléments de contexte dans l'intervention de Mme Zuniga Ramos.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, prend la parole et salue le travail de représentation citoyenne qu'il y a dans ce contexte et qu'il s'agit là d'un principe fondamental dans l'exécution des fonctions des personnes élues; toutefois, elle demande à Mme Alba Zuniga Ramos de retirer ou de reformuler les propos cités. Mme Zuniga Ramos retire le mot « vengeance » et le remplace par « inquiétude des citoyens-nes ». La présidente du conseil la remercie et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

À 12 h 06, Mme Chantal Rossi soulève plusieurs commentaires dans l'intervention du maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, M. Pierre Lessard-Blais, qu'elle juge antiparlementaires et inappropriés, plus précisément : « une 'stie de liste, tout ne tourne pas autour de la conseillère Alba Zuniga Ramos et faire un débat partisan ». Elle souhaite que l'ensemble de ces propos soit retiré. Le leader de la majorité, M. Alex Norris, présente un autre point de vue. Mme Rossi réitère sa demande.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, s'adresse à M. Lessard-Blais afin qu'il retire le juron cité. M. Pierre Lessard-Blais s'excuse et le retire. La présidente du conseil le remercie. En ce qui a trait aux autres propos soulevés par Mme Rossi, elle confirme qu'elle en prend note, rappelle les membres du conseil à la prudence et clôt le débat.

Le débat se poursuit.

À 12 h 17, le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, soulève une question de règlement à l'effet que son droit de parole sur le point à l'étude lui a été retiré. Il explique que la liste de demandes pour les prises de parole des personnes élues peut évoluer à la suite des interventions de l'un et l'autre. Au départ, M. Miranda n'avait pas l'intention de prendre la parole; c'est pourquoi, au moment où le tour de table a été effectué par la présidente du conseil, il n'y était pas. Par la suite, il s'est ravisé et croit que les membres du conseil ont le droit de lever leur main jusqu'à ce que le droit de réplique soit donné sur le point à l'étude.

Mme Martine Musau Muele définit davantage son rôle en tant que présidente de conseil et insiste sur le bon déroulement des débats en prenant l'exemple notamment du but recherché lors de la réplique donnée par le ou la responsable du dossier. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ne reconnaît pas la question de règlement de M. Miranda et clôt le débat.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

de procéder à un vote nominal sur le point 30.07.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sasseville, Sauvé

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault

Résultat: En faveur : 36
Contre : 24

La présidente du conseil déclare le point 30.07 adopté à la majorité des voix.

30.07 1229759001

CM22 1333

Autoriser deux virements budgétaires pour un total de 1 050 000 \$ (400 000 \$ en provenance de la politique d'attribution du surplus 2021 et 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes) vers le budget de fonctionnement 2022 du Service des infrastructures du réseau routier, afin de pouvoir financer la poursuite des opérations de colmatage de nids-de-poule

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1839;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 650 000 \$ en provenance des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR);
- 2- d'autoriser le versement de crédits supplémentaires de 400 000 \$ en provenance des surplus affectés;
- 3- d'approuver une augmentation de 650 000 \$ des budgets en dépenses au SIRR provenant des dépenses contingentes;
- 4- d'approuver une augmentation de 400 000 \$ des budgets de dépenses au SIRR provenant des surplus affectés;
- 5- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1226052001

CM22 1334

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM20 0761 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1882;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2027, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM20 0761 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Aref Salem

d'apporter les modifications suivantes au point 30.09 :

- 1- de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM20 0761 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

- 2- de mandater le Service de l'environnement de produire et présenter aux élu.es en octobre 2024 un bilan de performance et une présentation du plan opérationnel et financier du nouveau système de gouvernance en vertu de l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi modifiant principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* (Loi 65).

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Un débat s'engage sur l'amendement de Mme Valenzuela et de MM. DeSousa et Salem.

La présidente du conseil cède la parole à la responsable de la transition écologique et de l'environnement au comité exécutif, Mme Marie-Andrée Mauger, afin qu'elle exerce son droit de réplique.

Mme Mauger prend la parole et indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie Mme Mauger pour son intervention et déclare l'amendement adopté. Puis, la présidente du conseil met aux voix le point 30.09, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.09 1228542001

CM22 1335

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1226976001

CM22 1336

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1228373001

À 14 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1337

Adoption - Règlement modifiant le règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1245;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1245;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1677;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » afin de subdéléguer l'entretien des voies cyclables d'agglomération sur le territoire de la Ville aux conseils d'arrondissements.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1224368003

Règlement 07-053-5

CM22 1338

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1246;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1246;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1682;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1218126005

Règlement 22-046

CM22 1339

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) / Adoption - Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux Sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1247;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux Sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1247;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1247;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux Sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1247;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1678;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1227797002

Règlement 03-108-10

Règlement 22-047

CM22 1340

Adoption - « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », site du 6300, rue Laurendeau, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1248;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1248;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1676;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1228678006

Règlement 22-048

CM22 1341

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1249;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1249;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1683;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1229688001

Règlement 22-049

À 14 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1342

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1250;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1250;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1684;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1227231067

Règlement 22-050

CM22 1343

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1251;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022 par sa résolution CM22 1251;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1744 ;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1228733003

Règlement 02-002-40

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec l'accord de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, repousse à un moment ultérieur l'étude du point 44.01 afin que les membres du conseil prennent connaissance de l'Amendement déposé par le conseiller Julien Hénault-Ratelle concernant ce point.

CM22 1344

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial 20-041 » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial 20-041 » à l'assemblée du conseil municipal du 24 octobre 2022, par sa résolution CM22 1253 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 1253 du conseil municipal lors de son assemblée du 24 octobre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 26 octobre 2022 au 3 novembre 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 novembre 2022 à 18h à la salle 6A-35, située au 303, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 26 octobre 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022, par sa résolution CE22 1890;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1228309001

Règlement 20-041-6

CM22 1345

Nommer le parc Noël-Spinelli dans l'arrondissement de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1891;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « parc Noël-Spinelli » le parc connu par l'appellation usuelle « parc de la Marina-d'Escale », situé en bordure du boulevard Saint-Joseph et constitué du lot 1 247 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Lachine.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1229026006

CM22 1346

Nommer le parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard dans l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1892;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de nommer « parc des Fondatrices-de-Saint-Léonard » le nouveau parc en cours d'aménagement sur la rue Jarry, à l'est de la rue Joubert, et constitué du lot numéro 1 334 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Léonard.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1229026007

À 14 h 42, le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec l'accord de la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, appelle le point 65.01.

CM22 1347**Motion de l'opposition officielle demandant la mise en place des mesures de prévention à la suite de la mort du pompier Pierre Lacroix dans les rapides de Lachine**

Le conseiller Abdelhaq Sari et le conseiller Sylvain Ouellet déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que les rapides de Lachine ont une importance historique considérable, puisque la présence de cet obstacle naturel à la navigation sur le fleuve, soit 1 000 kilomètres à l'intérieur des terres, a déterminé le site de la fondation de Montréal et l'importance géostratégique de notre ville;

Attendu que le 17 octobre 2021, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a reçu une demande d'intervention de l'équipe de sauvetage nautique pour une embarcation à la dérive en direction des rapides de Lachine;

Attendu que lors de l'intervention, l'embarcation HammerHead 1864 du SIM a chaviré, entraînant les secouristes dans les eaux des rapides de Lachine, et que le pompier Pierre Lacroix est demeuré prisonnier sous l'embarcation et n'a pas pu remonter à la surface;

Attendu qu'en 2009, les embarcations nautiques de type HammerHead ont été livrées dans les huit casernes offrant le service de sauvetage nautique;

Attendu qu'un premier chavirement impliquant une embarcation de type HammerHead est survenu le 1^{er} mai 2009 au large de l'île Sainte-Thérèse et qu'un deuxième incident similaire s'est produit le 25 mars 2010 à proximité des rapides de Lachine;

Attendu qu'après le premier chavirement de l'embarcation en mai 2009, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a mené une enquête et a publié un rapport dans lequel il se disait préoccupé de la façon dont la stabilité des embarcations nautiques de type HammerHead est évaluée; il soulevait également la possibilité que ces embarcations ne soient pas bien évaluées et dépassent ainsi leurs limites opérationnelles, ce qui menacerait la sécurité des personnes à bord;

Attendu que les enquêtes du SIM, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et du BST ont conclu que les deux chavirements étaient dus à des erreurs humaines alors que certains pompiers et formateurs ont indiqué que selon eux ces incidents étaient plutôt le résultat de problèmes reliés à la conception des embarcations de marque HammerHead;

Attendu que la CNESST n'a jamais ordonné ou recommandé le retrait des embarcations HammerHead du service actif, mais que certains pompiers et formateurs ont exprimé depuis 2009 des préoccupations sur la présumé dangerosité et l'instabilité de ces embarcations et que le SIM a apporté des corrections estimées insuffisantes par l'Association des pompiers de Montréal;

Attendu qu'en mars 2010 et à plusieurs autres occasions, l'Association des pompiers de Montréal a pressé le SIM de rendre sa flotte de bateaux plus sécuritaire pour les pompiers ou de les retirer;

Attendu que la Garde côtière canadienne (GCC), responsable des interventions sur les plans d'eau entourant l'île de Montréal avec le soutien du SIM, a pour pratique de limiter ses interventions à la voie maritime, et qu'au moment de l'accident de Pierre Lacroix, aucune embarcation de la GCC ni de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) n'est déployée et disponible pour une intervention;

Attendu que certaines organisations et certains citoyens ont une très grande connaissance et une expertise cumulée depuis plusieurs années en ce qui a trait aux particularités des rapides de Lachine;

Attendu que le rapport d'enquête émis par la CNESST le 30 septembre 2021 mentionne notamment que les pompiers répondants « interviennent sur la base d'informations incomplètes lors d'un sauvetage dans un secteur des rapides de Lachine qui va au-delà des limites de navigabilité de leur embarcation » et ordonne une interdiction de navigation pour les embarcations du SIM à l'intérieur de la zone non balisée des rapides de Lachine (ci-après appelée zone interdite);

Attendu que des conducteurs d'embarcations nautiques et des amateurs de sports nautiques peuvent s'aventurer dans la zone interdite de navigation sans savoir que le SIM n'a pas l'autorisation d'y intervenir;

Attendu que seul un panneau flottant d'environ un mètre par un mètre, en amont des rapides de Lachine, sert de mise en garde aux plaisanciers à l'approche de la zone interdite de navigation;

Attendu que le 30 septembre 2022, avisé d'informations potentiellement nouvelles et pouvant susciter des incertitudes au sein du personnel, dans le cadre du reportage de l'émission Enquête, le SIM a décidé de retirer l'ensemble des embarcations de sauvetage nautique HammerHead de ses casernes;

Attendu que le 30 septembre 2021, la Ville de Montréal a accordé un contrat à Nautic & Art inc. pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautique afin de remplacer les HammerHead et qu'elle a depuis commencé la formation théorique et pratique entourant la navigation de ces bateaux;

Attendu que l'administration a demandé au Contrôleur général d'effectuer rapidement une enquête interne dès que les informations sur le processus interne du SIM ont été portées à sa connaissance;

Attendu que de la formation est requise pour la nouvelle génération de bateaux de sauvetage « Titan Boats », et que lors de la négociation de la convention collective, il était entendu que le nombre de lieutenants-instructeurs opérateurs soit augmenté afin d'assurer une formation adéquate en sauvetage nautique;

Attendu que, selon le rapport de la CNESST, plusieurs modules du programme de maintien des compétences n'ont pas été complétés en 2021, et ce, par la majorité des équipes de sauvetage, et que la division des opérations spécialisées n'a effectué aucun suivi pour s'assurer que les modules dudit programme soient effectués avec rigueur par les pompiers spécialisés en sauvetage nautique;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Nancy Blanchet
M. Sylvain Ouellet, Mme Alba Zuniga Ramos, M. Julien Hénault-Ratelle, M.
Richard Deschamps

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- rencontre rapidement l'Association des pompiers de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal afin de développer des mesures d'attraction pour encourager les pompiers et pompières à postuler sur des postes en unité de soutien tels que les postes de lieutenants aux services spécialisés;
- 2- demande à la Garde côtière canadienne d'ajouter des indicateurs et des aides à la navigation en amont ainsi qu'aux abords de la zone interdite de navigation des rapides de Lachine;
- 3- établisse des liens continus, des communications régulières et des ententes avec les organisations et/ou les citoyens ayant une connaissance et une expertise reconnues par et la Ville de Montréal afin d'apporter une contribution en matière de prévention ou d'intervention lors de sauvetages permettant de sauver des vies dans les rapides de Lachine;
- 4- installe rapidement, et en concertation avec l'arrondissement de LaSalle, une signalisation préventive sur les berges pour indiquer que les rapides de Lachine comprennent une zone interdite de navigation pour les embarcations du SIM, que le SIM n'a pas l'autorisation d'y intervenir et que les plaisanciers s'y aventurent à leurs risques et périls.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari, pour sa présentation.

À prime abord, M. Sari souligne la collaboration entre les parties et entame sa présentation. Il met de l'avant notamment la dangerosité de certaines rives entourant l'île de Montréal en citant les rapides de Lachine. Il poursuit et soulève certaines interrogations dont celle de désigner plus clairement à qui incombe la responsabilité de secourir en pareil cas. En terminant, il insiste sur l'importance du travail à venir en faisant référence à la prochaine publication du rapport du coroner relatif à cet accident et d'une formation adéquate pour toutes les personnes qui devront intervenir dans des situations similaires.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour sa présentation et cède la parole respectivement aux membres du conseil suivants : Nancy Blanchet et Richard Deschamps qui insistent entre autres sur la valeur inestimable de la collaboration non partisane dans ce dossier prioritaire afin de mettre en place des solutions et éviter la perte de vies humaines.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Sylvain Ouellet, qui, en remplacement du conseiller Alain Vaillancourt, porte-parole de l'Administration en matière de sécurité publique, dresse un bref portrait du travail de collaboration des différentes équipes.

Le conseiller Sylvain Ouellet aborde notamment certaines étapes logistiques de ce type sauvetage. Par la suite, il expose les modifications de cette nouvelle version de la motion en comparaison avec la version du mois dernier. Finalement, il réitère l'engagement de la Ville à protéger tous ceux et celles en situation de sauvetage et les remercie pour leur dévouement pour la sécurité de la population montréalaise.

La présidente du conseil remercie M. Ouellet et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos pour un mot sur ce tragique événement et son souhait de poursuivre le travail de collaboration en matière de sécurité nautique.

Enfin, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Zuniga Ramos pour son intervention, met aux voix le point 65.01 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.01

CM22 1348

Nominations et désignations au Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 novembre 2022 par sa résolution CE22 1883;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'approuver la désignation de Mme Layla Belmahi à titre de présidente du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de 10 mois, de novembre 2022 à septembre 2023, en remplacement de M. Souleymane Guissé;
- 2- d'approuver la désignation de M. Youssef Benzouine à titre de vice-président du Conseil interculturel de Montréal, pour un premier mandat de 10 mois, de novembre 2022 à septembre 2023;
- 3- d'approuver la nomination de Mme Catherine Limperis à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal, pour un second mandat de trois ans, de novembre 2022 à novembre 2025;
- 4- de remercier M. Souleymane Guissé pour sa contribution au Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1229404005

À 15 h 07, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle les points 30.04 et 30.05.

À 15 h 07,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.04 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1349

Prolonger jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1834;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de prolonger jusqu'au 31 décembre 2027, soit pour une période de cinq ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an, des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Stéphane Côté
M. Michel Bissonnet
M. Dominic Perri

d'apporter les amendements suivants au point 30.04 :

1. de prolonger jusqu'au 30 juin 2025, soit pour une période de 30 mois, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la déclaration de compétence du conseil de la Ville quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an des contrats de location avec opératrice ou opérateur ainsi que la formation des opératrices et opérateurs;
2. de mandater le SMRA de produire et présenter à l'ensemble des élu.es municipaux un bilan annuel et un bilan de performance sur le prolongement de la présente déclaration de compétence en avril 2025;
3. de mandater le SMRA de s'assurer, dans le cadre de la mutualisation des véhicules ou des équipements roulants et en protégeant les acquis actuels des arrondissements, de respecter les ratios minimums déterminés par les arrondissements pour offrir un service de base aux citoyens sur leur territoire;
4. de mandater le SMRA de développer les critères balisant la prise en charge des frais de locations de moins d'un an et d'entretien des véhicules et équipements roulants, en concertation avec les arrondissements et une fois l'exercice d'identification des besoins opérationnels terminé, pour répondre aux situations où le délai de disponibilité de véhicules, équipements roulants ou pièces nécessaires à leur réparation compromettrait les services à la population.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

L'Administration ne s'objecte pas à la proposition d'amendement.

À 15 h 50, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, constate une confusion parmi les membres du conseil municipal et suspend les travaux.

À 16 h 47, les travaux reprennent.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, salue le travail de collaboration des parties en présence qui consentent, d'un commun accord, de reporter le point 30.04. En vertu du paragraphe 2° de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), elle déclare le point 30.04 reporté au prochain conseil municipal, soit le 19 décembre 2022, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1225382035

CM22 1350

Déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022 par sa résolution CE22 1836;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Alan DeSousa
M. Laurent Desbois
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Stéphane Côté
M. Michel Bissonnet
M. Dominic Perri

d'apporter l'amendement suivant au point 30.05 :

- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 30 mois, à partir du 1^{er} janvier 2023, quant à l'exercice des pouvoirs de formation des opérateurs de véhicules et équipements roulants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*;
- de mandater le SCA de produire et présenter à l'ensemble des élus-es municipaux en avril 2025 un bilan de performance sur le prolongement de la présente déclaration de compétence.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

L'Administration ne s'objecte pas à la proposition d'amendement.

À 15 h 50, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, constate une confusion parmi les membres du conseil municipal et suspend les travaux.

À 16 h 47, les travaux reprennent.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, salue le travail de collaboration des parties en présence qui consentent, d'un commun accord, de reporter le point 30.05. En vertu du paragraphe 2° de l'article 80 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), elle déclare le point 30.05 reporté au prochain conseil municipal, soit le 19 décembre 2022, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1223948002

À 15 h 07, le leader de la majorité, M. Alex Norris, rappelle le point 44.01.

CM22 1351

Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 avril 2022, par sa résolution CM22 0524 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0524 du conseil municipal lors de son assemblée du 25 avril 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 30 août 2022 au 21 septembre 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 21 septembre 2022 à 13 h 30 à la salle du conseil, hôtel de ville de Montréal - édifice Lucien-Saulnier au 155, rue Notre-Dame Est, et annoncée au préalable par un avis public en date du 30 août 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'à la suite de cette consultation publique, des modifications ont été apportées au projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) »;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 novembre 2022, par sa résolution CE22 1843;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle
appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

d'apporter l'amendement suivant au point 44.01 :

D'amender la définition de « logement social » prévu à l'article 1 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) afin de remplacer les mots « programme municipal ou provincial » par programme municipal, provincial et/ou fédéral », afin qu'elle se lise comme suit :

- « logement social » : logement admissible ou bénéficiant d'une subvention en vertu d'un programme municipal, provincial et/ou fédéral de subvention à la réalisation de logement social, coopératif et communautaire mis en œuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8);

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, le remercie et cède la parole au conseiller Robert Beaudry. M. Beaudry suggère un ajournement pour que les membres du conseil puissent prendre connaissance de l'amendement. La présidente, avec l'accord des leaders, M. Alex Norris et Mme Chantal Rossi, propose de reporter le point 44.01 un peu plus tard durant la séance et ainsi allouer le temps requis à l'étude de l'amendement proposé.

À 16 h 49, à la reprise de l'étude du point, la présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle qui, d'un commun accord avec l'Administration, retire l'amendement déposé au point 44.01.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, le remercie et cède la parole au conseil Robert Beaudry afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1228199001

Règlement 17-055-1

CM22 1352

Motion de l'opposition officielle pour que le conseil municipal manifeste son appui au Club de Bocce l'Acadie afin qu'il obtienne l'usage d'installations fournies par la Ville de Montréal pour la pratique du jeu de bocce 365 jours par année

Attendu que la Ville de Montréal est accréditée Municipalité amie des aînés (MADA) depuis le 1^{er} octobre 2012 par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec et qu'elle a récemment lancé un sondage auprès des personnes aînées afin de revoir ses engagements envers ces dernières;

Attendu que les élu.es d'Ensemble Montréal ont déposé une motion en avril 2018 pour la création d'un conseil des aînés afin de faire valoir les besoins de ces derniers auprès des membres du conseil municipal et que les élus de la majorité l'ont rejetée;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu des répercussions importantes sur la santé mentale de nombreux Montréalais et Montréalaises et sur les aînés en particulier, qui ont grandement souffert d'isolement social, et que toute activité sociale et sportive occupe alors une place prépondérante dans leur vie;

Attendu que le Club de l'âge d'or Marcelin-Wilson, dont fait partie le Club de Bocce l'Acadie, compte actuellement 450 membres, qu'ils étaient entre 600 et 700 à y être inscrits avant la pandémie et qu'ils s'adonnent à l'activité rassembleuse du bocce depuis 20 ans;

Attendu que le Club de Bocce l'Acadie accueille et participe à de nombreuses compétitions internationales depuis 20 ans et contribue ainsi au rayonnement de Montréal à travers le monde;

Attendu que l'arrondissement a toujours assumé les frais de location du local situé au 10526 boulevard de l'Acadie dans lequel les membres du Club de Bocce l'Acadie se rassemblent pour jouer au bocce;

Attendu que les membres du Club de Bocce l'Acadie ont reçu une lettre de l'arrondissement d'Ahuentsic-Cartierville à la fin du mois d'août les informant de l'arrêt du paiement du bail pour ce local et que le très court préavis de trois mois n'aurait pas permis pas aux membres de trouver une solution viable;

Attendu que la lettre susmentionnée proposait également aux membres du Club de Bocce l'Acadie deux localisations alternatives pour la pratique d'activités excluant celle du bocce;

Attendu que cette nouvelle a eu pour effet de causer le désarroi de plusieurs centaines d'aînés pour qui la pratique de ce sport est essentielle;

Attendu que les membres du Club de Bocce l'Acadie ont reçu une nouvelle lettre à la fin du mois de septembre les informant que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engageait à prolonger le bail pour une durée de sept mois, soit jusqu'au 31 juillet 2023, et que cet engagement a été réitéré au mois d'octobre dans une lettre rédigée par la mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, Émilie Thuillier;

Attendu que la proposition de prolongement de bail pour une courte durée de sept mois est insatisfaisante pour les personnes aînées du Club de Bocce l'Acadie;

Attendu que l'annonce de la fermeture probable du Club de Bocce l'Acadie a également fait réagir le bureau de la députée fédérale d'Ahuntsic-Cartierville et ministre des Affaires étrangères, Mélanie Joly, et que l'attaché de presse de cette dernière a rapporté au Journal des voisins que « notre message à l'arrondissement est clair : il est hors de question qu'on mette fin au club de bocce l'Acadie »;

Attendu que sans local permanent et adapté à la pratique du bocce, les 450 membres du Club de Bocce l'Acadie seront privés d'une activité contribuant à leur bien-être physique et mental;

Attendu que l'ensemble des élus municipaux doivent représenter les besoins de tous les Montréalais et Montréalaises, incluant les personnes aînées;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà

que le conseil municipal manifeste son appui au Club de Bocce l'Acadie afin que ce dernier puisse obtenir l'usage d'installations fournies par la Ville de Montréal pour la pratique du jeu de bocce pour une période d'au moins cinq ans, et ce, 365 jours par année, été comme hiver.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteure de la motion, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, pour sa présentation.

D'emblée, Mme Rossi fait la lecture de tous les « Attendus » de la motion à l'étude qui, à ses yeux, résume l'importance de cet enjeu.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la leader de l'opposition officielle pour sa présentation et cède la parole respectivement aux membres du conseil suivants : Effie Giannou, Luis Miranda et Giovanni Rapanà qui témoignent de leurs expériences avec le Club de Bocce l'Acadie et ses membres, ce qu'ils vivent, et insistent sur la mission de la Ville en lien avec l'objectif de la motion.

La présidente du conseil les remercie pour leurs interventions et cède la parole au porte-parole de l'Administration dans ce dossier, le conseiller Jérôme Normand. M. Normand défend le positionnement de l'Administration en s'appuyant entre autres sur les coûts des dernières années pour maintenir les activités du Club de Bocce l'Acadie.

Le conseiller Jérôme Normand aborde notamment les partenariats interarrondissements qui existent et qui sont innovants, en plus de constituer une solution avantageuse pour toutes les parties prenantes. En conclusion, il confirme que la proposition d'un financement à plusieurs arrondissements tient toujours et qu'il souhaite en discuter avec l'opposition officielle.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, soulève une question de privilège concernant plusieurs propos dans l'intervention du conseiller Jérôme Normand. Plus précisément, Mme Rossi cite des propos qualifiant le travail de l'opposition officielle comme étant « critiquer et chialer » et l'expression suivante qu'elle juge antiparlementaire : « les bottines doivent suivre les babines ».

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, avise la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, que l'expression « les bottines doivent suivre les babines » ne fait pas partie de la liste des expressions antiparlementaires. La présidente du conseil clôt le débat en invitant les membres à la prudence.

Puis, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole respectivement aux membres du conseil suivants : Alan DeSousa, Mary Deros et Giovanni Rapanà qui déplorent la situation actuelle.

La présidente du conseil les remercie et cède la parole au conseiller Serge Sasseville qui dit appuyer cette motion.

Mme Muele le remercie et cède la parole à Mme Rossi afin qu'elle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil remercie la leader de l'opposition officielle et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui l'informe que l'Administration votera contre la motion à l'étude.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Valenzuela, DeSousa, Deros, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau et Sauvé (31)

Résultat: Pour : 25
Contre : 31

La présidente du conseil déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix.

65.02

À 17 h 49, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

ANNEXE – ARTICLE 7.02

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2022 Membres du conseil municipal Le 21 novembre 2022

1. Alain Vaillancourt
2. Alex Norris
3. Andrée Hénault
4. Benoit Dorais
5. Benoit Langevin
6. Caroline Bourgeois
7. Chantal Rossi
8. Christine Black
9. Craig Sauvé
10. Dominic Perri
11. Dominique Ollivier
12. Émilie Thuillier
13. Éric Alan Caldwell
14. Ericka Alneus
15. François Limoges
16. Giovanni Rapanà
17. Jérôme Normand
18. Jocelyn Puzé
19. Josefina Blanco
20. Josué Corvil
21. Julie Roy
22. Laura-Ann Palestini
23. Laurence Lavigne Lalonde
24. Lisa Christensen
25. Luc Rabouin
26. Luis Miranda
27. Magda Popeanu
28. Marianne Giguère
29. Marie Plourde
30. Marie-Andrée Mauger
31. Martine Musau Muele
32. Mary Deros
33. Michel Bissonnet
34. Nancy Blanchet
35. Nathalie Goulet
36. Peter McQueen
37. Pierre Lessard-Blais
38. Richard Deschamps
39. Serge Sasseville
40. Sophie Mauzerolle
41. Stephanie Valenzuela
42. Sterling Downey
43. Sylvain Ouellet
44. Valérie Plante
45. Vana Nazarian
46. Vicki Grondin
47. Virginie Journeau